

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL
ET LES CONTRÉES AVOISINANTES — PARAÎT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Suisse, franco domicile	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	36.—	18.50	9.50	3.50
Prix réduit pour certains pays, se renseigner à notre bureau				
Chang. d'adresse 50 c. Idem p ^r vacances 50 c. par mois d'absence.				
TÉLÉPHONE 51.226 - CHEQUES POST IV 178				

ANNONCES

Mercredi 29 janvier, 28^{me} jour de l'an, 5^{me} semaine.

Il n'est si petite anecdote qui ne contienne un enseignement. Tenez ! Vous connaissez les journalistes et vous savez ce que l'on dit d'eux... ; pas grand-chose de bon, et même — et même souvent — beaucoup de mauvais. On leur fait grief, surtout, d'être curieux. « Ce sont d'affreux indiscrets », dit-on parfois sans penser que s'ils le sont, c'est pour satisfaire la curiosité de leurs lecteurs beaucoup plus que la leur propre.

... Car le public d'aujourd'hui veut tout savoir. Et rapidement. Savoir de quoi parle l'homme du jour... ; savoir la cote des changes... ; savoir le dernier potin qui court... ; savoir ce que fait le voisin. « Savoir », enfin ! Etre au courant de tout. Cela fait bien des curiosités à satisfaire, — parlant, bien des indiscretions à commettre. Et parfois quelques aventures à courir.

En voulez-vous une preuve ? Samedi dernier, un monsieur d'ici, qui fait métier d'écrire pour certains journaux illustrés, s'en était allé, dans l'espoir d'un reportage intéressant, aux Geneveys-sur-Coffrane, où existe, ainsi qu'on sait, un parc d'acclimatation. Avisant une cage dans laquelle se pressait un loup magnifique et vigoureux, notre homme eut tout soudain l'idée d'y pénétrer afin de prendre une photo du fauve. Il se met en position et braque son appareil. Mais l'animal — bien entendu c'est du loup qu'il s'agit — peu sensible à cet hommage que tant de nos contemporains recherchent pourtant, fit un bond, redressa ses pattes et se précipita sur le monsieur. Le monsieur se précipita à son tour, et se trouva en face de la gueule du loup. Il se mit à courir, et le loup le poursuivit. Le monsieur se précipita dans un ruisseau, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita sur la rive opposée, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un champ, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un bois, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un village, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un château, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un pays, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un monde, et le loup le poursuivit encore.

De la politique internationale à l'épineux problème du vin

(De notre correspondant de Berne)

Après avoir terminé le débat sur les sanctions le Conseil national s'occupe des vigneron

On attendait avec une certaine curiosité, dans le pays, la « rentrée politique » de M. Musy. On avait admis généralement que l'ancien grand argentier de la Confédération dirait son mot sur le programme financier intercalaire. Mais, M. Musy n'est pas intervenu. Il s'est borné à déposer un « postulat » réclamant une réforme portant « solutions coordonnées » des problèmes économiques et financiers. Ce n'était là qu'une très modeste apparition.

M. Musy sort de son silence

Cependant, la session ne pouvait se passer sans que M. Musy justifiait son élection autrement que par sa signature sur les feuilles de présence. Le député fribourgeois choisit donc, pour reprendre le cours de sa carrière parlementaire interrompue par son passage au Conseil fédéral, le débat sur les sanctions. Bien qu'il ne puisse exciper de connaissances tout à fait spéciales, résultant d'une situation unique, comme son collègue M. Stucki, M. Musy a tout de même, sur la question, des vues intéressantes, pour la bonne raison que les problèmes si délicats mis en discussion aujourd'hui ont dû forcément se poser à un homme de gouvernement, pour peu que ses préoccupations ne se confinent pas aux seules affaires de son département.

Aussi, M. Musy sut-il se faire écouter et retenir d'autant plus solidement l'attention de ses collègues qu'il resta dans les limites du temps accordé aux orateurs par le règlement.

Entrant de plain-pied dans son sujet, le député fribourgeois se rangea aussitôt parmi les défenseurs de la neutralité.

Pour notre neutralité

« Exiger de notre pays qu'il participe à des sanctions qui compromettraient sa neutralité, c'est lui demander l'impossible à quoi nul n'est tenu, ni en droit privé, ni en droit public. Chaque fois que la participation de la Suisse à des mesures de coercition pourrait mettre en danger notre neutralité, notre pays a l'obligation de s'y refuser en invoquant les réserves expressées de la déclaration de Londres qui a fait à la Suisse, dans la Société des Nations la situation exceptionnelle répondant à sa situation unique dans le monde.

La neutralité de la Suisse ne restera efficace que dans la mesure où les autres Etats, ceux qui font partie de la S. d. N. et ceux qui n'en font pas partie, la reconnaîtront et constateront que nous-mêmes nous y sommes restés fidèles. Cette neutralité perpétuelle a été instituée non seulement dans l'intérêt de notre pays, mais dans l'intérêt de la paix. Résultant d'un acte bilatéral, elle ne peut être modifiée par une décision unilatérale. Elle comporte pour toutes les nations l'obligation de la respecter mais aussi le droit de compter qu'en toutes circonstances, la Suisse y restera scrupuleusement fidèle. »

« Pas un pas de plus ! »

Et M. Musy de conclure : « Soyons reconnaissants au Conseil fédéral d'avoir résisté à qui voulait l'entraîner encore plus loin sur le chemin des sanctions ordonnées contre l'Italie. Dans cette direction, pas un pas de plus ! Nos sommes déjà parvenus à la limite de la zone dangereuse. La sympathie que nous gardons à la Société des Nations, malgré certaines déceptions, ne doit pas nous fermer les yeux sur les angoissantes réalités ni surtout nous faire oublier la Suisse, notre patrie, dont nous avons la responsabilité envers le passé et envers l'avenir. Nous avons le devoir sacré de transmettre à la génération qui suivra la nôtre une Suisse libre, indépendante et restée loyalement fidèle à la neutralité. »

Plusieurs députés entourèrent M. Musy, à la fin de son exposé pour le féliciter.

La voix du gouvernement

Après un discours de M. Feldmann, agrarien bernois, recommandant la mesure et la plus grande prudence dans l'application des sanctions, M. Motta put prendre la parole. C'était le dernier coup d'aile d'une discussion qui s'était maintenue à une hauteur remarquable déjà.

Le chef du département politique repoussa les reproches de « diplomatie secrète » qui furent adressés au Conseil fédéral, alors qu'au début de l'affaire, celui-ci ne fit preuve que de la réserve absolument indispensable en telle matière, au moment où un mot mal placé, une fausse manœuvre, une vision inexacte des faits aurait suffi à compromettre les intérêts du pays. Quant à l'attitude du Conseil fédéral, publiquement expo-

sée le 9 novembre, elle tient compte des trois forces qui ont toujours guidé le peuple suisse : l'amour de la liberté, la passion de l'indépendance, le besoin d'un ordre international.

Les reproches faits au Conseil fédéral

D'aucuns ont reproché au Conseil fédéral de s'être associé à la déclaration désignant l'Italie comme l'agresseur et déclarant ce pays en rupture de pacte. Mais c'était, à la lumière des faits, une constatation qui s'imposait et, du moment où l'Ethiopie, malgré les réserves et les doutes exprimés par la Suisse et la Norvège, avait été accueillie au sein de la S. d. N., il fallait bien lui reconnaître les mêmes droits qu'à tous les autres Etats représentés à Genève. Mais alors pourquoi, ayant fait cette constatation, demandant les socialistes, M. Motta n'a-t-il pas exprimé son indignation et celle du pays ? « Je ne pouvais qu'exprimer mon regret de voir l'Italie recourir à la force armée, répond M. Motta, mais on ne peut exiger que j'oublie ce que, Suisse et Suisse italienne, mon pays et moi-même devons à l'Italie, dans le domaine de la civilisation ».

Cela dit, M. Motta s'empresse d'ailleurs de rendre hommage aux autres pays, à l'Angleterre en particulier, à la France aussi. Dans un beau mouvement, il glorifie l'œuvre patiente et tenace de M. Laval, mais ses paroles ne trouvent aucun écho dans l'hémicycle. Elles tombent dans un épais silence. L'homme tombé n'aura donc pas même eu le salut des parlementaires helvètes ; l'opinion générale est qu'il s'en consolera facilement.

M. Motta ayant équitablement réparti ses hommages rappelle la fermeté qu'il mit à défendre la thèse de la neutralité militaire lorsqu'elle fut attaquée à propos de l'embargo sur les armes. Le Conseil fédéral est persuadé, aujourd'hui plus encore qu'hier, de la solidité de cette thèse et il entend bien y conformer encore sa conduite à l'avenir.

Les diverses propositions

Passant en revue les diverses propositions, le chef du département politique a la sagesse de repousser, sans aucun commentaire, celle de M. Bodenmann qui, pour le plus grand profit de Moscou, voudrait nous embarquer dans la galère des sanctions à outrance. M. Motta s'attarde plus longuement à la proposition Tobler. Elle lui fournit d'ailleurs l'occasion d'un exorde émouvant. Le député frontiste désire tout simplement que la Suisse fausse compagnie aux membres de la S. d. N. et recouvre sa neutralité intégrale. Dangereuse illusion, s'écrie M. Motta ! La neutralité intégrale équivaut à l'isolement, situation la plus périlleuse de toutes pour un petit pays.

Et puis, cette S. d. N. n'est-elle pas, malgré tout, la meilleure sauvegarde et la seule garantie de paix, malgré ses imperfections ? N'a-t-elle pas permis à la Suisse de soutenir victorieusement ses droits en face d'un grand pays (affaire des zones) ? N'a-t-elle pas écarté de l'Europe occidentale le danger d'un conflit (affaire de la Sarre) ? Sans doute, les Etats-Unis n'en font point partie. Mais, ils sont représentés à la cour de la Haye, de même que le Japon sorti de la S. d. N. Sans doute, l'Allemagne a quitté Genève. Mais elle y reviendra peut-être ; M. Motta appelle d'ailleurs ce retour de tous ses vœux. Bref, la S. d. N. répond tout de même aux aspirations d'une humanité qui tâtonne lourdement sur le chemin de la paix, mais qui marche pourtant vers plus de lumière et plus de justice.

Une telle péroraison ne pouvait que fournir au gouvernement une imposante majorité. Il l'obtint, toutes propositions non orthodoxes ayant été écartées.

L'écoulement des vins indigènes

Un saut brusque nous fit quitter les hauteurs éthérées où l'espoir voisine avec l'idéal. Quatre députés demandaient au Conseil fédéral des mesures en faveur de la viticulture. L'accord était complet entre MM. Graber et Dellberg, socialistes, Troillet, conservateur-catholique et Paschoud, radical, pour décrire la situation plus que difficile des vigneron, frappés encore par l'impôt sur le vin. En revanche, les opinions différaient sur les remèdes à appliquer. MM. Graber et Dellberg voient le moyen de faciliter l'écoulement de la récolte indigène dans l'institution d'une centrale ou d'un monopole des importations qui permettrait au Conseil fédéral de réglementer le marché. M. Graber recommande en outre d'encourager la vente du raisin de table et du jus de raisin pasteurisés. M. Dellberg préconise tout un système de garantie des prix.

G. P.

(Voir la suite en cinquième page)

De Londres à Windsor parmi une foule émue...

Les funérailles du roi George V se sont déroulées hier avec une pompe sans précédent

Un véritable cortège de rois et de chefs d'Etats étrangers ont accompagné à sa dernière demeure le souverain disparu

LONDRES, 28 (Havas). — Les portes de Westminster Hall ont été fermées ce matin à 4 heures précises. A ce moment, 809,182 personnes avaient défilé depuis quatre jours devant le catafalque royal.

Une partie de la foule a reflué vers les rues où passera le convoi funèbre et plusieurs milliers de personnes se sont installées, malgré le

pour les funérailles de la reine Victoria et pour celles du roi Edouard VII. Il est tiré par des marins. Puis, les carrosses s'avancent lentement et le cortège se prépare au départ.

Le départ du cortège funèbre

Les troupes d'abord se mettent en marche. L'affût de canon traverse la



Le départ de la délégation française pour les funérailles du roi George V. Voici, à la gare du Nord, à Paris, de gauche à droite : M. Albert Sarraut, président du conseil, sir John Clerk, Paris, M. Albert Lebrun, président de la république.

froid humide et pénétrant, sur les marches d'édifices publics et de maisons particulières.

Les grandes artères de la capitale sont garnies d'une double haie d'hommes, de femmes et d'enfants qui grossit sans cesse. La foule demeure calme et recueillie, d'un calme qui rend plus émouvant encore le froid humide et pénétrant que certains supportent déjà depuis sept ou huit heures.

Les policiers commencent à prendre place en longues files ininterrompues.

Une foule énorme se tient sur tout le parcours que doit suivre le convoi funèbre, de Westminster Hall, à Piccadilly, Hyde Parc, jusqu'à la gare de Paddington d'où le convoi funèbre doit partir pour Windsor.

A Westminster Hall

A Westminster Hall, le cercueil du souverain est drapé de pourpre et d'hermine. La couronne royale a été placée sur la bière, ainsi que le glaive et le sceptre du souverain. Une simple couronne de fleurs est également aux pieds du cercueil.

Bientôt les troupes présentent les armes. Le cercueil royal est porté lentement vers l'affût de canon. Le roi Edouard VIII le suit seul. Les soldats posent alors le cercueil sur l'affût de canon. Il est drapé de l'étendard royal. Les troupes figées présentent les armes. Les drapeaux s'inclinent vers le sol. Les cloches sonnent. Le canon tonne. Le lourd affût de canon est le même qui servit

place allant du porche jusqu'à la grille. Derrière le cercueil l'étendard du roi est porté par un officier des hussards vêtus de la tunique sombre, de la culotte blanche et du casque surmonté de la crinière rouge. Un autre officier est vêtu en uniforme moyenageux.

Aussitôt derrière, vient le roi Edouard VIII, vêtu en uniforme de marine, puis les trois autres fils du souverain défunt. C'est ensuite un véritable cortège de rois. D'abord le roi Léopold III de Belgique, le roi de Norvège, le roi de Danemark, le roi de Roumanie, le roi de Bulgarie. Vient ensuite M. Lebrun, président de la république française. Aussitôt après apparaissent les princes héritiers d'Italie, de Norvège, d'Egypte, de Suède, de Yougoslavie, etc.

Et voici que s'avance un lourd carrosse traîné par deux chevaux, carrosse surmonté de la couronne royale. Dans ce carrosse se trouvent la reine d'Angleterre et la reine de Norvège, dernière survivante du roi défunt. Un autre carrosse suit dans lequel prennent place la duchesse d'York, la duchesse de Gloucester, la duchesse de Kent.

Viennent ensuite les délégations des gouvernements étrangers. Dans la délégation française, on remarque MM. Flandin, ministre des affaires étrangères et Pietri, ministre de la marine, le général Gamelin, l'amiral Durand-Viel ; la délégation belge est présidée par M. van Zeeland, premier ministre belge. Vient ensuite le représentant du gouvernement suisse, M. Paravicini, ministre de Suisse à

Londres ; le baron de Neurath est à la tête de la délégation du Reich. M. Litvinoff préside la délégation soviétique et M. Titulesco celle de la Roumanie.

Le cortège comprend enfin les délégations d'officiers, les chapelains, les officiers de la maison du roi.

Une foule innombrable

Le cortège défile devant une foule innombrable qui s'étend immense, pétrifiée. Foule qui a attendu pendant d'interminables heures du jour et de la nuit. Elle est composée d'éléments multiples et disparates ; elle couvre les larges trottoirs et tente même d'envahir la chaussée. Il y a du monde partout, aux fenêtres, sur les saillants des murs, sur les toits, partout où il y a un endroit pour pouvoir s'agripper. Et il en est de même sur tout le parcours du cortège.

Tout le long des avenues, dans les rues, se dressent de hauts mâts voilés laissant flotter leurs larges bannières violettes et noires. Sur toutes les façades sont drapés des voiles de deuil noirs et violets.

Durant quelques instants, le cercueil du roi est confronté avec le cénotaphe du Soldat inconnu.

Au loin, on entend de brefs commandements ; ce sont les officiers qui font s'ébranler la masse imposante des onze mille hommes représentant l'armée de l'Empire britannique.

Le cortège arrive à la gare de Paddington. Il est midi. A midi trente-cinq, le train arrive à la gare de Windsor.

L'arrivée à Windsor

WINDSOR, 28 (Havas). — De Londres à Windsor, le train transportant la dépouille mortelle de George V et sa famille fut salué, tant pendant la traversée des villages qu'en pleine campagne, par une foule respectueuse venue parfois de très loin pour rendre un dernier hommage à son souverain.

Auparavant, cinq trains spéciaux avaient emmené à Windsor ceux des participants au cortège qui avaient été invités à accompagner le roi jusqu'à sa dernière demeure. Aussi, le cortège était-il reformé à la sortie de la petite gare, le long de High Street, quand le train royal arriva. Le cérémonial qui avait été observé au départ de Londres le fut de même à Windsor et la bière fut transportée à bras sur un autre affût de canon. Le cortège descendit jusqu'à la chapelle de Saint-George, où seulement quelques privilégiés eurent accès en raison de ses petites dimensions.

La dépouille mortelle fut accueillie par l'archevêque de Canterbury, l'archevêque d'York, l'évêque de Winchester, prélat de l'Ordre de la Jarretière, l'évêque d'Oxford, chancelier de l'Ordre de la Jarretière, le doyen de Windsor entouré de ses clercs et de ses chœurs.

La bière fut placée au centre, au-dessus de la trappe donnant accès à la crypte et recouverte, par Edouard VIII, du drapeau des grenadiers de la garde.

(Voir la suite en cinquième page)

ECRIT SUR LE SABLE

Mercredi 29 janvier, 28^{me} jour de l'an, 5^{me} semaine.

Il n'est si petite anecdote qui ne contienne un enseignement. Tenez ! Vous connaissez les journalistes et vous savez ce que l'on dit d'eux... ; pas grand-chose de bon, et même — et même souvent — beaucoup de mauvais. On leur fait grief, surtout, d'être curieux. « Ce sont d'affreux indiscrets », dit-on parfois sans penser que s'ils le sont, c'est pour satisfaire la curiosité de leurs lecteurs beaucoup plus que la leur propre.

... Car le public d'aujourd'hui veut tout savoir. Et rapidement. Savoir de quoi parle l'homme du jour... ; savoir la cote des changes... ; savoir le dernier potin qui court... ; savoir ce que fait le voisin. « Savoir », enfin ! Etre au courant de tout. Cela fait bien des curiosités à satisfaire, — parlant, bien des indiscretions à commettre. Et parfois quelques aventures à courir.

En voulez-vous une preuve ?

Samedi dernier, un monsieur d'ici, qui fait métier d'écrire pour certains journaux illustrés, s'en était allé, dans l'espoir d'un reportage intéressant, aux Geneveys-sur-Coffrane, où existe, ainsi qu'on sait, un parc d'acclimatation. Avisant une cage dans laquelle se pressait un loup magnifique et vigoureux, notre homme eut tout soudain l'idée d'y pénétrer afin de prendre une photo du fauve. Il se met en position et braque son appareil. Mais l'animal — bien entendu c'est du loup qu'il s'agit — peu sensible à cet hommage que tant de nos contemporains recherchent pourtant, fit un bond, redressa ses pattes et se précipita sur le monsieur. Le monsieur se précipita à son tour, et se trouva en face de la gueule du loup. Il se mit à courir, et le loup le poursuivit. Le monsieur se précipita dans un ruisseau, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita sur la rive opposée, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un champ, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un bois, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un village, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un château, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un pays, et le loup le poursuivit encore. Le monsieur se précipita dans un monde, et le loup le poursuivit encore.

Le maître de céans, attiré par le bruit, s'en vint paisiblement et, voyant que le mal n'était pas irréparable — seul le pantalon l'est — ent cette parole d'une sagesse antique : « Voyez-vous, mon ami, de même que vous n'aimeriez pas qu'un loup vint chez vous, le loup n'aiment pas que l'on pénètre chez eux ! » Puis il le reconduisit d'un geste auguste, dit Dieu le père chassant du paradis Eve, cette autre curieuse, après sa conversation avec le serpent.

Si La Fontaine était encore de ce monde, il eût fait une fable de cette histoire sans lendemain. Contentons-nous d'en tirer la certitude que les journalistes ne sont pas toujours ce qu'un vain peuple pense et qu'il peut leur advenir des aventures redoutables.

Ou presque redoutables.

Les choses qu'il faut dire... et les autres

C'était, l'autre jour, dans un café de la ville. Un monsieur très connu discourait d'abondance. Vint un autre monsieur qui, avec cette jovialité mouillée que donne une ivresse commençante, congratula l'orateur : — Bonjour, « tapette », dit-il, usant d'un mot que l'on applique volontiers à ceux qui aiment parler.

— Bonjour « tapette », dit l'autre du tac au tac — mais un peu vexé tout de même.

Voici que l'on connaît enfin la doyenne de la ville. Après les articles qui ont paru ici-même ces jours derniers, on nous signale que Mme Fanny-Hortense Robert-Dubois, à Champ-Bougin, est âgée de 96 ans. Il s'agit donc bien de la doyenne de Neuchâtel.

Alain PATIENCE.

Les violences continuent dans les villes égyptiennes

LE CAIRE, 29 (Reuter). — La police a de nouveau ouvert le feu mardi sur la foule à Damahour. Un jeune homme a été tué et un autre blessé.

Des scènes de désordre violentes avaient précédé cet incident. La foule avait mis à sac le domicile du chef de la police, détruit les réverbères et montré une telle violence que tous les commerçants avaient précipitamment fermé leurs magasins.

Au Caire, la grève des étudiants continue et l'université a été fermée.

La tempête sévit avec rage sur toute l'Espagne

MADRID, 28 (Havas). — Le mauvais temps continue à sévir sur la plus grande partie de l'Espagne. Trente-sept maisons se sont écroulées à Valladolid. L'océan et la Méditerranée sont démontés. De nombreux services de bateaux sont suspendus. Les dégâts causés par la tempête sont considérables. D'autre part, on signale que deux personnes ont été noyées,



On voit ici, de gauche à droite : le prince Nicolas de Roumanie, frère du roi Carol ; le roi Christian de Danemark ; M. Albert Lebrun, président de la république française ; le roi Léopold de Belgique ; le prince Humbert de Piémont, héritier du trône d'Italie ; le prince régent Paul de Yougoslavie, qui assistèrent aux obsèques du roi d'Angleterre.

A LOUER

PESEUX

A louer, pour époque à convenir, dans le quartier de Rugins, bel appartement de trois pièces, balcon et toutes dépendances, jardin potager. Vue magnifique. S'adresser à Chs Dubois, gérant, à Pesieux.

BEAU MAGASIN, 2 devantures, avec arrière-magasin, à louer aux Parcs, dès maintenant ou pour date à convenir. Occasion spéciale pour charcutier. S'adresser: Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

Avis aux commerçants

Deux magasins neufs sont projetés à la rue du Seyon. Les amateurs peuvent consulter les plans et exprimer leurs désirs en ce qui concerne l'arrangement intérieur, en l'Etude de G. Etter, notaire, rue Purry 8.

Appartement de trois chambres, chambre de bains, chauffage central, à remettre pour le 24 juin, aux **BEAUX-ARTS** Etude Baillo et Berger. *

Pour le 24 juin:

Parcs 82

beaux appartements de trois pièces, toutes dépendances: rez-de-chaussée, 65 fr.; 1er étage, 70 fr.

Vieux-Châtel 29

bel appartement de quatre pièces, loggia, toutes dépendances, 85 fr. Belle vue. A proximité de la gare. — Joli pignon non mansardé, trois chambres, bain. S'adresser à Ubaldo Grassi, architecte, Prébarreau 23. *

Rue Coulon, beau cinq pièces, avec balcon, chambre de bains, chambre de bonne, chauffage central et dépendances, à louer pour le 24 juin. Etude Baillo et Berger. *

Bas de la ville

quartier est, superbe appartement de quatre pièces avec tout confort, loggia, balcon. Chauffage général, service de conciergerie. S'adresser: Etude de Petitpierre et Hotz, ou conciergerie, Manège 4.

Pour le 24 juin, à remettre aux Drazes, beaux appartements ensoleillés de deux et trois chambres, avec chambre de bains et chauffage central par appartement. Proximité du tram. Etude Baillo et Berger. *

Boine 14

Situation tranquille et ensoleillée à louer bel appartement

cinq pièces, loggia, trois balcons, jardin, toutes dépendances. Confort. Pour visiter, téléphoner au No 52.385.

ETUDE PETITPIERRE & HOTZ
Notaires - Rue Saint-Maurice 12
Téléph. 53.115 et 53.116

APPARTEMENTS A LOUER

Immédiatement ou pour époque à convenir

Centre de la ville, une chambre. Près de la gare, trois chambres. Rue du Roc, deux chambres. Tertre, deux chambres et alcôve. Rue Louis-Favre, deux grandes chambres. Centre de la ville, deux chambres. Rue du Seyon, deux chambres. Rue Saint-Honoré, deux chambres. Rue Bachelin, deux chambres. Cassardes, deux chambres. Chemin des Pavés, trois chambres. Plan Perret, trois chambres. Ecluse, trois chambres. Parcs, trois chambres. Faubourg de la Gare, trois chambres. Rue du Manège, trois chambres. Faubourg de l'Hôpital, trois chambres.

Pour Saint-Jean 1936

Coq d'Inde, une grande chambre avec alcôve. Faubourg de l'Hôpital, deux chambres. Rue Louis-Favre, deux chambres. Vieux-Châtel, trois chambres. Rocher, trois chambres. Côte, trois chambres. Faubourg de la Gare, trois chambres. Sablons, trois chambres. Parcs, trois chambres. Rue du Roc, trois chambres. Rue du Manège, trois chambres.

Côte, trois chambres. Près de la gare, trois chambres. Rue du Concert, quatre chambres. Tertre, quatre chambres. Treille, quatre chambres. Terreaux, quatre chambres. Rue Purry, quatre chambres. Rue Saint-Maurice, quatre chambres. Rue du Manège, quatre chambres. Côte, quatre chambres. Sablons, quatre chambres. Fontaine-André, quatre chambres. Rue Bachelin, quatre chambres. Evole, cinq chambres. Terreaux, cinq chambres. Beaux-Arts, cinq chambres. Faubourg de l'Hôpital, cinq chambres. Promenade-Notre, six chambres. Serrières, quatre chambres.

Serrières, trois chambres. Beaux-Arts, trois chambres. Près de la Gare, trois chambres. Vieux-Châtel, quatre chambres. Rue du Roc, quatre chambres. Fahys, quatre chambres. Sablons, quatre chambres. Beaugard, quatre chambres. Rue du Concert, quatre chambres. Terreaux, cinq chambres. Beaux-Arts, cinq chambres. Evole, cinq chambres. Terreaux, six chambres. *

A louer en Ville, bel appartement de cinq pièces et dépendances, tout confort. Convientrait pour pension, bureaux ou sociétés. — Etude Jeanneret et Soguel, Môle 10.

« Au Cristal »

un bel appartement de sept chambres, ascenseur, conciergerie; conviendrait pour médecin ou dentiste. **BEAUX BUREAUX**. Prix à convenir. L. MICHAUD, bijouterie, Neuchâtel. *

Locaux

Parcs 84, pour atelier ou magasin 25 et 50 m². Libres tout de suite. Bon éclairage. S'adresser à Ubaldo Grassi, architecte, Prébarreau 23. *

Rue Matile 45

Bel appartement moderne, quatre chambres, premier étage, avec chambre de bains, chambre haute habitable, jardin et toutes dépendances, à louer pour le 24 juin 1936, ou date à convenir. S'adresser à M. Raymond Brasey, Petits-Chênes 5, Neuchâtel. *

Cormondèche

A louer, pour le 24 mars, logement de deux pièces, dépendances de suite ou époque à convenir. S'adresser Sydlar, Auvernier. *

Gérance des bâtiments

HOTEL COMMUNAL

Pour date à convenir: Verger-Rond, Batilieu, Petits-Chênes: trois et quatre chambres, bain. Guillaume Farel, Château: deux chambres.

Auvernier

Joli logement, deux chambres, grande terrasse, à louer pour tout de suite ou époque à convenir. S'adresser Sydlar, Auvernier. *

A louer tout de suite aux Sablons 11, bel appartement de 5 chambres, bains, bonne, chauffage central. — Grand jardin. Pour visiter, s'adresser au jardinier, pour traiter à l'Etude Brauen, notaires.

A louer en Ville, pour date à convenir, bel appartement remis à neuf de cinq pièces et dépendances, chauffage central, buanderie. Fr. 1000.—, Etude Jeanneret et Soguel, Môle 10.

villa

bien située, huit pièces, grandes terrasses et jardin. S'adresser Poudrières 23, 2me étage. *

A remettre dès maintenant ou pour Saint-Jean prochain, dans villa très favorablement située à l'Evole, appartement de cinq chambres avec tout confort. — Etude Petitpierre & Hotz.

A remettre pour le 24 juin, à la rue Louis-Favre, appartement de quatre chambres, chambre de bains et dépendances. Etude Baillo et Berger. *

Bel-Air

A louer dans villa, pour le 24 juin 1936, appartement de quatre chambres, bain, cuisine et dépendances, confort. S'adresser à Th. Steinbrecher, Bel-Air 14. *

Etude René Landry

NOTAIRE
Concert 4 - (Tél. 52.424)

Immédiatement ou pour date à convenir:

Coq d'Inde, Moulins, Neuchâtel, Râteau: deux et trois chambres. Auvernier: cinq chambres, bain, chauffage central. Brévards: garages chauffables, et local. Prébarreau: beau local.

24 mars

Ecluse (Prébarreau): trois chambres. Confort moderne. 24 juin:

Port-Roulant, Ecluse, Prébarreau: trois et quatre chambres. Confort moderne. Chemin des Noyers (Serrières): trois chambres.

CHAMBRES

JOLIE CHAMBRE avec ou sans pension. Orangerie 4, 1er, à droite.

Belles chambres

au soleil, confortablement meublées, dans maison moderne COTE 53, tél. 52.514.

A louer jolie chambre au soleil, meublée ou non, chauffage central, — Rez-de-chaussée, Parcs 59.

BELLE CHAMBRE, chauffage central, avec ou sans pension Poudrières 19, au 1er. *

Chambre au soleil, tout confort, avec ou sans pension. Prix modéré. Evole 13, 1er étage.

PENSIONS

Bonne famille désire prendre en

pension

jeune fille ou garçon de 14 à 16 ans, pour apprendre la langue allemande. Lütthy-Altenbach, Allschwil près Bâle, Schützenweg 210. P1542X

OFFRES D'EMPLOIS

On cherche

garçon hors des écoles, un peu au courant des travaux des champs. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Vie de famille assurée. Adresser offres à M. Hofer, Burgerschreiber's, Thörli, près Herzogenbuchsee (Berne).

On cherche petit **commissionnaire** hors des écoles. Demander l'adresse du No 188 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche **jeune fille** bien recommandée, aimant les enfants, pour faire le ménage. Adresser offres écrites à B. E. 189 au bureau de la Feuille d'avis.

ON CHERCHE

brave garçon, hors des écoles, chez un agriculteur où il aurait l'occasion d'apprendre la langue allemande. S'adresser à Rud Spielmann, agriculteur, Messen (Soleure).

Jeune fille

honnête, très propre, sachant un peu cuire, trouverait place dans ménage soigné. Certificats demandés. Adresser offres écrites à P. B. 185 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. D'EMPLOIS

Jeune fille de seize ans cherche PLACE

d'aide de ménage

dans famille de langue française. De préférence à Neuchâtel-ville. S'adresser à Mme M. Diggelmann, Aarwangenstrasse, Langenthal.

Ménagère

d'un certain âge, expérimentée dans le ménage et la couture, cherche place ou des heures. Adresser offres écrites à M. C. 186 au bureau de la Feuille d'avis.

Demoiselle intelligente et sérieuse, cherche place

d'employée de bureau

pour époque à convenir. — Faire offres sous chiffre T. H. 187 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille

de quinze ans, sérieuse et honnête, ayant notions du ménage et de la couture, cherche place pour avril, dans famille bourgeoise de Neuchâtel, pour s'occuper d'un enfant et du ménage, tout en ayant l'occasion d'apprendre la langue française. Pas de gages, mais vie de famille assurée. — S'adresser à Mme Schaub-Höfliger, Bâle, Bruderholzstrasse 76.

Voyageur en vins

expérimenté et introduit dans le Jura bernois et Bienne, demande place comme tel. — Bonnes références. — Offres sous chiffre 3022, à Publitas, Saint-Imier. P3022Tr

CAMEO

Dès ce soir, jusqu'à mardi
Jeudi, samedi, dimanche: Matinées à 14 h. 30

ENFANTS ADMIS

Shirley Temple, la plus petite des grandes vedettes dans sa consécration

Shirley aviatrice

Du rire, des larmes, du plein air dans un film sensationnel

pâtissier-confiseur

cherche place dans bonne confiserie, maison de traiteur ou hôtel. Suisse française préférée. Salaire: petites présentations; bons certificats. — Ecrire à Gerold Hobi, Ragoz, Mme Staehli, Crêt-Taconnet 42, se recommande pour des

leçons particulières

des travaux de dactylographie, des traductions d'allemand en français. Ferait aussi des heures de secrétariat.

On cherche

de bonnes places, après Pâques, pour volontaires rétribués, de préférence en ville. Offres au Bureau de placements pour jeunes filles, Aeschli, près Splez, SA17068B

AVIS DIVERS

piano

Très bonnes leçons de tous degrés, pour petits et grands. Prix modérés. S'adresser maison Hug et Cie, téléphone 51.877.

Consultations antialcooliques GRATUITES

chaque mercredi de 18 à 20 heures, Avenue DuPeyrou No 8

On peut aussi s'adresser par écrit à case postale 4652. Entièrement confidentiel

BELL

Saucisse à rôtir et atriaux, pur porc

Boudin pur porc

Saucisse au foie avec jus, pur porc

Ménagères, profitez!

PATINOIRE DE NEUCHÂTEL (Monruz)

Dimanche 2 février, à 14 h. 30

Grande manifestation de patinage artistique et libre

organisée par le Club des patineurs avec le concours de **Mlle Melitta Brunner**

de Vienne, ancienne championne d'Autriche, première au Championnat international professionnel, à Londres, en 1933 et d'autres patineuses et patineurs du Club de Neuchâtel.

Après la manifestation: **Patinage général**

Prix des places: r. 1.20, enfants 0.80. Assises 50 c. en plus. LOTERIE DE LA PATINOIRE: Les derniers billets sont en vente. La date du tirage approche.

Le temps d'ouvrir et de fermer le coffre: Voyez ce que la LOTERIE vous offre.

Allons! Prenez le plus doux des billets, Parions que le bon numéro y est!

Que chacun ait le sien Dit votre Félicien

Le billet: 10 francs

La pochette de 10 billets, dont un au moins est bon: **100 francs**

200.000 francs

LOTERIE NEUCHÂTELOISE

Il est agréable de passer quelques instants **au Tea-room à Pesieux**

grâce à sa bonne pâtisserie toujours fraîche et son thé exquis.

HES-GUYE

Angle rue du Collège PESEUX - Tél. 64.139

Profondément touchés des nombreuses marques de sympathie reçues pendant ces jours de grande épreuve, Madame BURNIER et ses enfants expriment leur profonde reconnaissance à toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil si cruel.

Neuchâtel, le 27 janvier 1936.

Madame et Monsieur Jean-Pierre EVARD-NATHAN, profondément touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur sont parvenues, remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur pénible épreuve.

Mayence et Neuchâtel, le 29 janvier 1936.

Feuilleton de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Le chevalier Panache

par **MARCEL ALLAIN**

11

— Monseigneur, commençait Pierre Le Grand, se courbant en une révérence de cour, c'est un grand honneur pour nous de vous recevoir en notre paroisse!

Pierre Le Grand disait cela avec une majesté souveraine, car, bien que d'humble naissance, roturier, il aimait les belles manières, et s'était, depuis longtemps, assimilé les bonnes grâces qui sont coutumières dans l'atmosphère des sacristies.

Pierre Le Grand devait avoir une désillusion...

Sachant Jean Balue bien en cour, il tenait à lui plaire, dans l'espoir d'obtenir, par son intermédiaire, — ce n'était pas chose impossible, après tout, — quelque abbaye richement rentée.

Or, voilà que Jean Balue, dès les premiers mots, renversait tous ses espoirs.

— Quoi, monsieur l'abbé, curé de cette paroisse, protestait Jean Balue,

vous avez, pour me recevoir, dérangé tout votre clergé? Ce n'était vraiment pas la peine! Ignorez-vous donc que j'ai horreur des cérémonies affectées, car il est écrit dans l'Evangile: « Bienheureux les pauvres et les humbles! »

Pierre Le Grand dissimulait mal une grimace peu satisfaite!

— Monseigneur, répondait-il, pourtant, je ne saurais recevoir en ma paroisse un prince de l'Eglise, sans rendre à sa sainteté les honneurs légitimes auxquels Elle a droit de la part d'un humble curé de ma sorte...

— Il en faudra pourtant prendre votre parti, monsieur le curé!... Encore une fois, je ne viens pas en tournée pastorale... Je suis chez vous simple passant et je vous serais reconnaissant de vouloir bien éloigner vos desservants et vos vicaires, qui ne pourraient que gêner nos entretiens...

Ainsi, c'était presque un ordre formel...

Pierre Le Grand s'inclina et, d'un geste large, enjoignit, en effet, à son clergé, qui paraissait quelque peu ahuri, de se rendre au plus vite dans les jardins du presbytère.

Le curé se retourna et, de nouveau, interrogea l'évêque:

— Vous plairait-il, maintenant,

Monseigneur, de me confier le motif de votre venue en ma paroisse? Auriez-vous, par hasard, à invoquer le droit d'asile pour quelqu'un de vos pénitents? Ou serais-je assez heureux pour pouvoir, en quelque chose, vous être d'utilité?

Un fin sourire passa sur les lèvres de l'évêque.

— Mon cher curé, répondait-il c'est tout à la fois pour ces deux raisons que je viens. C'est pour moi que j'invoque le droit d'asile... et c'est moi qu'il s'agit d'obliger!

— Vous, Monseigneur?

— Moi!

Et, baissant la voix, l'évêque expliquait:

— Figurez-vous, monsieur le curé, que j'ai, ce matin, confessé une très noble demoiselle Bérengère, dont vous connaissez certainement le nom et la piété, monsieur le curé, car elle fréquente, je crois, votre paroisse?

— Oui, Monseigneur!

— Cette âme, car, en cette jeune fille, l'âme seule m'importe, subit en ce moment une crise... Le démon la tente. Satan multiplie ses embûches autour d'elle... Mais, avec l'aide de Dieu, j'espère en triompher!

Tout cela était incompréhensible pour Pierre Le Grand.

— Je ne vois pas très bien? commençait-il...

Jean Balue ne lui laissait pas le temps d'achever.

— Vous allez voir! Pour des raisons que je n'ai pas à vous expliquer, je ne puis la confesser ailleurs qu'en votre propre confessionnal. Vous êtes son directeur de conscience habituel, n'est-il pas vrai, monsieur le curé? Eh bien, je viens vous demander asile dans votre propre confessionnal... J'entends que, tout à l'heure, car je sais que, dans quelques minutes, Bérengère va venir ici, elle croie se confesser à vous, alors que ce sera moi qui, en réalité, l'entendrai au tribunal de la pénitence...

— Mais, Monseigneur...

— Permettez, monsieur le curé!... Vous allez donc enjoindre à l'un de vos prêtres d'attendre Mlle Bérengère, de la guider vers votre confessionnal... où, dès maintenant, je vais prendre place!

Je pourrais ainsi le conseiller utilement sur des matières touchant aux intrigues de la cour que vous ignorez, vous, monsieur le curé, que je connais fort bien, tout au contraire, et qui importent infiniment pour le salut de son âme! Veuillez donc me conduire à votre confessionnal.

Tout cela n'était point limpide... Le réel dessein de Monseigneur

(A suivre.)

Les idées de Maryvonne

Le cas de Mme Finat

Aviatrice, Mme Finat est la veuve d'un aviateur français; elle tentera de relater Paris à Madagascar, reprenant ainsi, des mains de son mari, la conduite d'un aéroplane et continuant, avec le désir d'y réussir et de la mener à bien, la grande performance abandonnée par le défunt.

Madame Finat n'est pas qu'une veuve; elle est aussi une mère. Cinq enfants attendent d'elle l'appui, la tendresse, et aussi le pain quotidien, toutes choses précieuses et indispensables qu'elle est seule, à présent, à pouvoir leur donner. On a beaucoup critiqué cette mère; chez nous, sa détermination a fait le sujet d'un récent billet de midi. «Que va faire, disait l'auteur du billet, cette mère de famille en cette galère? Des termes sont un peu différents, mais le fond de la question est pareil. Quand on est la maman et le seul soutien de cinq enfants, on reste auprès d'eux, on ne court pas les routes aériennes du monde.» «L'Écho de Paris» a écrit: «Ne pourrait-elle laisser à d'autres le soin de relater Paris à Madagascar, afin de soigner ses petits et de ne pas risquer d'en faire des orphelins? D'autres journaux ont marqué de la surprise, ont publié les lettres indignées de lectrices frémissantes.

Mon Dieu! chacun gagne sa vie comme il peut. Une veuve a moins de chance, en ce domaine, qu'un veuf. Il est des femmes seules qui travaillent, assises à un établi, à un bureau de dactylo, devant une machine à coudre. D'autres la gagnent debout derrière une banque, un comptoir. Il en est aussi qui gagnent agenouillées sur le carreau des cuisines. Elles toutes font ce qu'elles peuvent, comme elles ont appris. Peut-être bien — c'est mon avis — que Mme Finat ne sait pas faire autre chose que d'être aviatrice? Peut-être aussi n'est-ce pas de gaité de cœur et en toute quiétude d'esprit qu'elle quitte ses enfants; il est même probable que sa décision a été prise après beaucoup d'hésitations, de combats intimes. Mais, pour elle, pour eux, il faut se décider à succéder au mari, au père disparu. Non pas seulement pour continuer et tenter de réussir une belle entreprise, mais aussi, mais surtout, pour que le succès d'un tel raid procure aux cinq enfants des avantages matériels qu'elle seule, la mère, peut tâcher d'obtenir. Mme Finat n'est pas fortunée; elle n'a pas, avec cinq enfants sur les bras, beaucoup de possibilités de gagner la vie de six personnes autrement qu'en tentant ce raid remarquable. Amy Mollison, la girl Lindy, Mme Earhardt, Hélène Boucher ont volé de continent en continent, ont acquis gloire et fortune; la troisième nommée, il est vrai, est morte en plein vol. Mais Mme Finat ne pense pas tant à elle qu'aux deux autres, si chargées, si chanceuses, connues partout. Elle s'envole comme elles, que voulez-vous? Pas seulement pour la gloire, ah! certes non. Mais pour que son intrépide tentative soit profitable aux cinq enfants qui l'attendent sur la terre ferme. Elle travaille pour eux, se dévoue pour eux. En montant dans un avion, elle tâche de faire tout ce qu'elle peut et tout ce qu'elle sait; il est facile de s'indigner, de critiquer qu'elle est sans cœur et sans entraînées. C'est un métier trop dangereux pour une mère de famille? Si elle n'en a pas d'autre, que pensez-vous donc qu'elle pourrait faire, aux temps durs où nous vivons?

Vous n'osez pas le dire... Vous avez bien raison. Alors, laissez-la partir.

ELIZABETH ARDEN

est mondialement connue pour la qualité de ses produits de beauté. Ce nom signifie: Perfection - Raffinement - Matières premières très pures - Parfums les plus fins et onguents rares - Aucune maison n'a réussi à mieux faire. — Les exquis préparations d'ELIZABETH ARDEN sont en vente au Salon de coiffure et beauté

M. et Mme JENNY FILS
Saint-Maurice 11 — NEUCHÂTEL
CONSEILS GRATUITS

Ce qui se porte

Un manteau trois-quarts, dont le succès est toujours aussi vif, surtout dans le domaine des vêtements de sport. Les plus nouveaux sont en tweed ou en gros lainage à nœuds, doublés d'un lainage plus fin, écossais ou rayures. Dans le lot, l'ampleur est donnée par deux godets symétriques.

Un tailleur croisé, net, strict, est la tenue parfaite pour le voyage et pour le matin.

Des souliers de sport en daim brun, marine ou beige, avec une languette montant sur le coup-de-pied, maintenue par une courroie de même daim.

Un petit bonnet porté en arrière, un grand béret, une petite toque.

Sur une robe noire, une fraise tuyautée, en linon ou en organza blanc, qui encadre le visage d'une manière si séjante.

Sur une robe noire également, une garniture jaune paille. Très nouveau et harmonieux.

CACHOL
le DENTIFRICE de CHOIX

La page de Madame

NOUVEAUX CHAPEAUX

Bien avant les premiers mais frileux beaux jours, avant que les rayons de soleil aient fait éclore les fleurs des jardins et des champs, avant le retour de l'hirondelle légère, celle dont on dit qu'elle ne fait pas le printemps, les femmes aiment à se parer d'un nouveau chapeau.

A ce moment-là, elles pensent déjà, mais ne le disent que plus tard, que le printemps leur monte à la tête.

Comme aux précédentes saisons, la variété des formes permettra à chacune de choisir un modèle dont le mouvement, la ligne sera en harmonie avec les traits de son visage et le caractère de sa coiffure.

Pour vous, Madame, à qui déjà merveilleusement le chapeau relevé, formant auréole, bien des modistes lui sont restées fidèles. De même pour le grand béret plat complétant si bien une tenue de ville simple et charmante.

Pour vous, petite demoiselle au joli minois malicieux, une ravissante toque, posée sur le front, inclinée d'un côté, dans un équilibre des plus instables, dégageant complètement le trésor de vos boucles blondes.

Un petit canotier, tout petit, espègle, gamin, fait penser au soleil, aux promenades, seules... ou à deux.

Pour vous, jeunes femmes, jeunes filles modernes, qui aimez les nouveautés, les attendent, les acceptent d'emblée avec enthousiasme, parce que votre grâce mobile sait toujours très bien s'adapter aux nouvelles créations, un toquet Henri III, terminé derrière en longue pointe, ornée devant d'un bouquet de plumes. Mais dans ce domaine, les modistes n'ont pas encore épuisé toutes leurs ressources d'ingéniosité et dès les beaux jours, avec le soleil, les fleurs, les chants des oiseaux, naîtront de petits chefs-d'œuvre dont toutes les femmes raffolent.

Les voilettes connaissent à nouveau toutes les faveurs; espessées, comme le montre une des photos ci-contre, ou, au contraire, souples, permettant de les draper avec une fantaisie amusante.

Des bouquets de plumes, des couteaux forment les principaux éléments de garniture.

Des pailles fines, de gros grains soyeux, des feutres souples, des rubans sont employés pour réaliser des modèles, qui sont tous d'une charmante féminité.

MARCELLE.



Toque en gros grain fantaisie, pois cirés noirs, garnie d'un nœud de tulle et de deux petits couteaux.



Toque en satin gancé, garnie d'une barette géranium et d'une voilette espessée.

Courrier des abonnés

ENTRE NOUS

Vos questions — Nos réponses

IGNORANTE. — Les fruits du pommier ou poirier du Japon sont-ils offensifs et les peut-on laisser dans le voisinage des enfants? Quels moules à pâtisserie sont les meilleurs, les moules en terre ou les moules en fer?

R. — Madame, me reportant à des jours lointains, mais à des souvenirs précis, je puis vous dire que le fruit de ce bel arbuste, d'une dureté inexorable et d'une saveur amère, n'encourage personne, même pas un enfant déboussant, à mordre deux fois dans sa joue lisse et odorante. Vous savez sans doute que, séchée, cette pomme dégage un fin parfum, assez tenace, dont vous pouvez faire profiter votre lingerie. — La grande quantité et variété des moules en fer exposés et vendus chez les quincailliers et le nombre très réduit des moules en terre indiquent à la ménagère que les premiers, solides et résistants, sont plus appréciés que les seconds.

OLAF, BOUDRY. — Les bons fils font-ils toujours de bons maris et les mauvais de mauvais maris?

R. — Certes non. Etre bon fils dépend plus du fils que de ses parents. Etre bon époux dépend de celui-ci, sans doute, mais aussi, je crois, de sa femme. Un mauvais fils peut devenir un bon mari si l'amour conjugal est assez puissant pour mater sa nature, alors que l'amour paternel et maternel n'y ont pas réussi. Un bon fils peut être un mauvais mari parce que la vie conjugale réserve des surprises très diverses, parce que l'épouse n'a pas que qualités et vertus (physiques et morales), parce que le mari a des tentations que, célibataire, il n'a pas rencontrées. Ce sujet est vaste, Monsieur. Nous ne saurions l'épuiser ici, dans quelques lignes que je lui ai consacrées.

MAMAN DE CINQ. — Aimerais faire entendre ici sa voix à propos des raptés d'enfants en Amérique, je résume sa lettre: «Je suis certaine que si les millionnaires et gens célèbres avaient trois ou quatre enfants et non toujours un unique et précieux rejeton, les gangsters ne les menaceraient pas si souvent. L'enlèvement d'un enfant unique, chéri, adoré, considéré comme un héros et une merveille, est bien tentant; il doit être aussi beaucoup plus profitable, la rançon pouvant s'élever au gré des voleurs et

paraître encore raisonnable aux parents fortunés privés de leur unique et précieux rejeton. Que pensez-vous de cela?»

R. — Il y a du vrai dans vos réflexions, Madame, et je pense que votre raisonnement — ne vous choque pas, je vous prie — est celui que font bien des voleurs d'enfants riches. Ils spéculent presque à coup sûr, ils insistent sur l'amour, sur l'adoration paternelle et maternelle; c'est le gros atout, la bonne carte gagnante. On n'a encore jamais lu qu'un membre d'une famille nombreuse ait été enlevé en bas âge. Alors, Madame, conseillons aux riches parents d'Amérique d'accroître et de multiplier leur descendance, afin de rester en dehors du champ visuel des kidnappeurs! Votre suggestion contient une grosse part de logique.

MAX UND MAURICE. — Ne pourriez-vous pas faire une modeste place, dans le Courrier des abonnés, à la politique?

R. — Nous sommes de ceux qui pensent, Messieurs, qu'aux sept plaies d'Égypte il faut en ajouter une huitième: la politique. Pourquoi, dès lors, parler ici d'une chose si peu réjouissante?

POUR SAVOIR. — Que peut-il y avoir de déplaisant et de choquant de dire à une personne: je vous verrai à Panama au lieu de dire: je vous verrai à Paris? Panama a-t-il une signification péjorative?

R. — Panama est un mot d'argot; il ne contient aucun sens péjoratif en soi. Mais dans la conversation en langage sinon châtié, du moins correct, on n'emploie pas d'argot. Vous ne direz pas davantage: nous nous sommes vus à Piogre, ce mot désignant Genève. L'argot est une langue, surtout dans les grands centres, parmi une certaine classe de gens. Ne le parle pas qui veut: ne le connaît pas qui peut à l'occasion se servir d'un terme argotique isolé, ici ou là, et pense être très désolé. N'usons jamais d'expressions d'un autre monde: nous passerons pour des gens nigauds ou vulgaires.

J. SY. — Les sociétés gymnastiques de Neuchâtel ont-elles des «Fiches» et un «Fuchs-major»?

R. — Néocomia a un Fuchs-major. Etude n'en a pas mais possède un cantus magister. Il ne faudrait pas con-

clure du fait que presque toutes nos sociétés romandes d'étudiants ont une organisation d'origine germanique, qu'elles en ont le fond autant que la forme. Elles sont d'esprit welche avant tout.

Mlle C. — Ne peut-on pas dire: se luger, se glisser, aller en ski, au lieu de skier? Des personnes prononcent: social, grammatical comme s'il y avait un circonflexe sur l'a final? Cela choque l'oreille.

R. — L'action d'aller en luge, de glisser en luge ne se traduit pas par des verbes pronominaux. Il faut dire: je luge, nous lugeons, je glisse. Se glisser a une autre signification et, veut dire souvent ceci: se faulxer; une faute s'est glissée; il s'est glissé dans l'ombre. Quant à skier, il n'est pas encore entré dans les dictionnaires; cela viendra sans doute, le langage, les expressions populaires acquerront peu à peu force de loi. Pour le moment, l'expression admise est: pratiquer le ski. — La prononciation déféctueuse est malheureusement très répandue: d'anciens allongent, d'autres raccourcissent les syllabes finales. Oyez ceux qui disent pianot, Luganot, casinot, en les prononçant comme lot ou sot, alors qu'il est juste de dire: pianau, casineau, Locarneau, etc.

NORDISKA, Z. — Comment nettoyer une sacoche en daim noir?

R. — Un maroquinier vous répond qu'il est très malaisé de nettoyer du daim. Toutefois un produit nouveau est sur le marché depuis peu. Vous pouvez vous le procurer. Contre enveloppe affranchie, je vous donnerai toutes précisions à ce sujet.

DEUX DAMES se plaignent, l'une, qu'un manchon, l'autre qu'une étole de fourrure perdent leurs poils; elles voudraient un remède à cette chute malencontreuse.

R. — Le seul à disposition: acheter une fourrure, un manchon neufs.

ZONEKI. — Un propriétaire est-il responsable des accidents qui peuvent survenir par la chute de neige qui tombe d'un toit? D'autre part, l'Etat, les communes le seraient-ils aussi, dans le cas d'avalanches?

R. — L'art. 58 du C. O. dispose que le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par les vices de construction ou par le défaut d'entretien. Etant donné la tendance actuelle du droit, on inclinera volontiers à rendre un propriétaire responsable d'une avalanche qui tombe de son toit sur les passants. A lui donc à prendre les mesures de précautions nécessaires. Quant à la responsabilité de l'Etat ou des communes en cas d'avalanches, c'est beaucoup plus discutable. Pour cette première raison, d'abord, que l'Etat n'aime pas beaucoup se rendre responsable de quoi que ce soit. Il faut reconnaître aussi qu'il s'agit de l'effet d'une force naturelle contre laquelle on ne peut pas grand-chose. Mais, par exemple, si une avalanche descend sur une route et cause des victimes, il y aurait lieu de rechercher si le propriétaire de la route, Etat, commune, a pris les mesures de précaution suffisantes à vue humaine pour permettre le passage sans danger sur cette route. Ces problèmes, Monsieur, sont très complexes. Leur solution dépend de bien des circonstances particulières, variant d'un cas à un autre. Enfin, les sentences rendues par les tribunaux sont tout à fait imprévisibles.

UNE MÈRE NEUCHÂTELOISE. — Que pensez-vous de l'art. 208 du code pénal; comment les parents indignes pourraient-ils être châtiés comme ils

Carnet de l'ingénieuse

Faites vous-même vos ceintures

Les ceintures de fantaisie tiennent une place importante dans la mode actuelle.

Nous pensons intéresser les lectrices de la «Page de Madame» en leur donnant ci-dessous les explications nécessaires pour exécuter deux jolis modèles de ceinture.

Sur une robe du soir en mousseline noire, par exemple, une ceinture en lamé or, faite en broderie matelassée, facile à faire, sera d'un très joli effet.

Au gré de votre imagination, vous dessinerez sur une bande d'étamine, un motif (soit un genre de tressé, des zig-zags, des losanges ou des ronds entrelacés). L'étamine est ensuite bûte sur l'envers du tissu lamé. Avec de la soie noire, on sertit tous les tracés du dessin, à points avant. Ceci fait au moyen d'une aiguille sans pointe, on glisse de la laine entre le lamé et l'étamine pour donner le relief. On achève la ceinture en la doublant. Elle se ferme dans le dos par de deux boutons recouverts de laine.

Une autre ceinture également facile à exécuter, complètera très joliment une robe brune en fin lainage. Elle se compose d'une grille en ficelle marron, faite au crochet dans laquelle on passe un galon d'or.

Montez une chaînette de 8 cm. plus longue que le tour de taille (le travail rétrécit). Faites un rang de demi-bridés sur cette chaînette;

3 m. en l'air pour tourner, une bride sur la deuxième demi-ride du rang précédent, 1 m. en l'air, une bride sur la deuxième demi-ride suivante, etc... 1 m. pour tourner, un rang de demi-bridés. Faites ainsi six rangs de brides séparées par 1 m. en l'air, alternant avec sept rangs de demi-bridés. Repassez avec un fer chaud et un linge humide. Enfilez le galon d'or. Au bout du rang, laissez assez de galon pour former les boucles qui serviront à la fermeture.

La femme chez elle

POUR PROLONGER LA COMBUSTION DU CHARBON.

Voulez-vous économiser votre charbon? Proposition assez intéressante pour risquer un essai d'ailleurs peu compliqué.

Faites dissoudre deux cuillerées à bouche de gros sel dans un litre d'eau (proportion pour 100 kilos de charbon). Aspergez de ce liquide votre provision hebdomadaire. Ce procédé n'influence nullement le dégagement des calories et ralentit la combustion du charbon.

POUR ÉVITER L'ODEUR DU CHOU-FLEUR.

La cuisson du chou-fleur implique malheureusement une odeur tout à fait désagréable qui se répand immanquablement dans les appartements. Une lectrice nous demande s'il existe, à notre connaissance un moyen pour atténuer cet inconvénient.

Il suffit de mettre dans l'eau de cuisson un petit sachet en toile, que l'on bourne de mie de pain. Ce pain seul accapare à son seul profit toute l'odeur du chou.

COMMENT RAFFERMIR LES CRINS DES BROSSES.

Après un assez long usage, il arrive que les crins des brosses perdent leur fermeté. Cela compromet la perfection des nettoyeurs... Pour leur rendre de la fermeté, il faut commencer par les laver, puis les mettre tremper du côté des crins, en évitant de mouiller le bois, dans un baquet contenant du vinaigre. On les fait sécher ensuite en dirigeant les crins vers le sol sans toutefois y déposer la brosse.

Pour les Tricots de bébés les laines décaties

«TOP», de Schaffhouse. «BABY-SUPRA», H. E. C. «ANGLAISE», notre spécialité. «VIYELLA», mélange de coton et laine. peuvent satisfaire les personnes les plus exigeantes

BARBEY & C^{ie}
Merciers-Bonneters
Rues du Seyon et Trésor



Les blouses, encore très en vogue malgré la saison, nous montrent parfois un caractère très élégant lorsqu'elles sont interprétées dans un beau tissu comme le taffetas, le velours ou la faille. Pour les créations exécutées avec une soierie raide, on adopte volontiers une garniture de volants placée à l'encolure, de façon à former un effet projeté en avant, ce que nous présente un peu le modèle que voici.

Avec de la grosse toile blanche imperméabilisée, on fait des mouffes et des guêtres qui complètent les costumes destinés aux sports d'hiver. D'autres mouffes, en popeline im-

Atteignez la clientèle féminine

par la publicité dans la

Page de Madame

Demandez-nous les conditions d'insertion dans cette page

MODERNE
ILLUSTRÉE
EFFICACE

qui paraît tous les quinze jours

Les funérailles du roi George V se sont déroulées d'une façon grandiose

(Suite de la première page)

Le service commença aussitôt par une lecture liturgique faite par l'évêque de Winchester. Les prières furent récitées par les évêques de Canterbury et d'York, puis l'archevêque de Canterbury donna la bénédiction au corps de celui qui l'avait honoré de son amitié.

La cérémonie était finie. Les assistants se retirèrent en silence.

Dix mille personnes se sont trouvées mal pendant les funérailles

LONDRES, 29 (Havas). — C'est à environ 10,000 personnes que les volontaires du service d'ambulance de Saint-Jean ont eu à donner leurs soins mardi matin à l'occasion des funérailles du roi George. C'est là un chiffre record mais il est vrai que, même à l'occasion du jubilé, jamais foule ne s'était encore réunie aussi nombreuse.

L'hommage des nations de l'Empire

LONDRES, 28 (Havas). — Toutes les nations de l'Empire britannique se sont associées au deuil de l'Angleterre en célébrant des offices religieux à la mémoire du roi George V.

Un service funèbre est célébré à Genève...

GENÈVE, 28. — Mardi a été célébré, en la cathédrale de Saint-Pierre, un office funèbre à la mémoire de George V, auquel assistaient les hauts fonctionnaires de la S. d. N. et du B. I. T., le corps consulaire de Genève, les autorités de la ville, nombre de délégations des sociétés d'anciens combattants, des pasteurs américains et écossais, ainsi qu'une grande foule.

ainsi qu'à Berne

BERNE, 28. — A l'occasion des obsèques du roi George V, un service funèbre a été célébré, selon le rite anglican, à la cathédrale de Berne. Y assistaient le Conseil fédéral « in corpore », tout le corps diplomatique et consulaire, plusieurs hauts officiers et une foule nombreuse.

Le problème viticole devant le Conseil national

(Suite de la première page)

M. Troillet s'en tient prudemment à une centrale d'importation, plus ou moins autonome de l'Etat. Enfin, M. Paschoud reprend le projet de l'Union suisse des paysans selon lequel les importateurs n'obtiendraient les permis d'importation que dans la mesure où ils achèteraient du vin indigène. Ce système aurait, nous assure-t-on, l'avantage de ne pas coûter un centime à la Confédération.

Que pense de tout cela le Conseil fédéral ? M. Obrecht l'a dit au cours d'un très long exposé dont voici l'essentiel :

« Le Conseil fédéral m'a chargé d'accepter le postulat de M. Troillet et de déclarer à M. Paschoud, en réponse à son interpellation, que nous sommes prêts à rechercher et à appliquer les moyens d'assurer l'écoulement régulier des récoltes de vins indigènes ; ces moyens ne devant toutefois pas conduire à une violation des engagements que nous avons assumés dans nos traités de commerce et ne devant revêtir, en quelque forme que ce soit, le caractère de subventions fédérales. Nous pensons réunir, tout de suite après la session actuelle des Chambres fédérales, une conférence des milieux intéressés et arriver à une solution satisfaisante du problème que pose l'écoulement des vins du pays ; un échange de vues aura lieu et le chef du département de l'économie publique, en qualité de représentant du Conseil fédéral, s'efforcera d'amener une entente. Ensuite le Conseil fédéral établira le programme des mesures qu'il compte prendre.

On cherchera à aboutir à des conclusions définitives en février déjà, de façon que le Conseil fédéral puisse édicter les dispositions nécessaires dans le courant du même mois. » Le Conseil fédéral ne peut accepter le postulat de M. Graber ni la motion de M. Dellberg. Il prie le Conseil national de les rejeter. » Le Conseil fédéral tient à déclarer qu'il écarte résolument et catégoriquement l'idée d'instituer un monopole d'importation des vins étrangers et qu'il ne consentira pas à entreprendre une nouvelle œuvre de soutien des prix du vin. Il sera possible à l'Etat, nous en avons la conviction, de venir en aide à nos vigneronniers sans qu'il faille recourir à un monopole d'importation. Selon nous, l'Etat ne doit intervenir dans la vie économique que dans la mesure où elle a besoin d'être protégée. Toute ingérence de l'Etat qui dépasserait cette limite serait nuisible. L'économie ne peut, à la longue, conserver sa vitalité et sa force de résistance que si elle reste saine et forte par elle-même. En revanche, une activité économique qui ne peut s'appuyer que sur les béquilles de l'Etat finira par s'effondrer.

Si l'Etat y consentait, la garantie des prix que réclame M. Dellberg constituerait le point de départ d'un nouveau genre de subvention fédérale. Or, cela serait incompatible avec la situation financière de la Confédération et contraire au principe dont s'inspire le nouveau programme financier et aux décisions que le Conseil des Etats et la majorité du Conseil national ont prises ces dernières semaines et ces derniers jours. » Et docile, la Chambre repoussa le postulat Graber et la motion Dellberg.

Dernières dépêches de la nuit et du matin

Le chef libéral en Grèce formera probablement le prochain ministère

les élections ayant donné une minime majorité à son parti

ATHÈNES, 28. — Le ministère actuel est virtuellement démissionnaire. Les milieux politiques prévoient que la formation du nouveau cabinet exigera un temps assez long. Le roi ne commencera ses consultations avec les chefs des partis politiques qu'après la répartition définitive des sièges.

Lorsqu'il aura achevé ses consultations, le souverain chargera M. Sophoulis, comme chef du parti libéral ayant obtenu la majorité relative aux élections, de mener les pourparlers pour la formation d'un cabinet d'Union nationale ou de large concentration. Les mêmes milieux pensent que le mandat confié à M. Sophoulis sera sans limite vu que, par la nature même des questions à résoudre, les pourparlers seront forcément laborieux.

Après la répartition définitive des sièges, M. Demertzis mettra à la disposition du roi la démission de son gouvernement qui ne sera acceptée qu'après le règlement de la question ministérielle.

MM. Sophoulis, Tsaldaris et Metaxas semblent disposés à contribuer à la formation d'un cabinet ecuménique (d'union nationale).

Les résultats définitifs

ATHÈNES, 28 (D. N. B.). — Voici les résultats officiels des élections : Vénézéliques 127, Tsaldaristes 69, Condylis et Théotokis 63, Metaxas 7, Kozzamanis 4, républicains 7, Vénézéliques indépendants 4, agrariens 4, communistes 15. Sont donc élus 143 antivénézéliques et 142 vénézéliques.

A Genève

Les débats de l'affaire de la Caisse hypothécaire ont commencé lundi

GENÈVE, 28. — Lundi ont commencé, devant la cour d'assises, les débats de l'affaire dite de la Caisse hypothécaire.

Le principal inculpé, Dick, ancien employé de la Caisse hypothécaire, est accusé d'avoir volé certains titres, d'en avoir falsifié d'autres et d'avoir utilisé à des fins de spéculation les sommes ainsi détournées dont le montant est de 525,000 fr. Quant à son complice, Hugli, agent d'affaires peu scrupuleux, il est prévenu d'avoir participé à un des vols et d'avoir recélé une forte partie des fonds dérobés.

Un bateau grec en détresse.

— Le bateau grec « Ariadne Pandelis » a lancé un appel de détresse et demande assistance au port de Toulon.

En marge des funérailles... MM. P.-E. FLANDIN ET A. EDEN AURAIENT POSÉ LA QUESTION ALLEMANDE

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

PARIS, 29. — M. Flandin, qui avait eu hier à son arrivée à Londres un entretien avec M. Eden a, dans la soirée, à son retour de Windsor, un nouvel entretien privé avec des personnalités britanniques. Ces entretiens ont porté, outre sur la question navale, sur celle de la zone rhénane démilitarisée et les projets allemands. A Londres comme à Paris et malgré les assurances données par M. von Hoesch au Foreign Office, on considère cette question comme inquiétante.

Le bruit court que le Quai d'Orsay — et c'est ce que M. Flandin a exprimé aux personnalités anglaises — désirerait voir s'ouvrir une négociation anglo-franco-belge à ce sujet. Une déclaration communique, estime-t-on, serait peut-être de

nature à peser sur les décisions de l'Allemagne où, selon l'« Oeuvre », des tirés de service militaire sont déjà délivrés aux citoyens avec un ordre de ralliement éventuel pour Cologne.

Mais à Londres, on ne voudrait pas ouvrir une négociation délicate avec l'Allemagne avant la fin du conflit italo-éthiopien.

D'autre part, et c'est là que réside une des difficultés, le gouvernement anglais ne serait pas extrêmement favorable à la ratification du traité franco-soviétique.

Il est vraisemblable que la déclaration ministérielle de jeudi exprimera une parfaite bienveillance en ce qui concerne un rapprochement franco-allemand à la condition expresse que ce rapprochement soit conçu dans le cadre de la S. d. N.

Le plan financier intercalaire La commission du Conseil national examine les divergences qui subsistent avec le Conseil des Etats

BERNE, 28. — La commission du Conseil national pour le programme financier a siégé mardi après-midi, pour examiner les divergences qui subsistent encore avec le Conseil des Etats.

A l'article 5 (corrections de cours d'eau, reboisements, etc.) elle propose d'adhérer à la décision du Conseil des Etats comportant une économie supplémentaire de 800,000 fr. par rapport au Conseil fédéral et au National.

A l'article 5 bis (formation professionnelle) elle adhère aux Etats, c'est-à-dire à une réduction de 30 % au lieu de 25 %. Par contre, la commission maintient les décisions du National concernant les mesures

contre la tuberculose et demande de ne prévoir qu'une réduction de 5 %.

En ce qui concerne la réduction des salaires, la commission maintient aussi la décision antérieure du National (14 % avec un minimum de 1500 francs non soumis à la réduction, plus 100 fr. par enfant de moins de dix-huit ans). Cette décision a été prise par 18 voix contre 5.

En ce qui concerne le droit sur les céréales, la majorité de la commission s'est prononcée pour la solution préconisée par les Etats, soit un droit de un franc (Conseil fédéral 3 fr., Conseil national 0 fr.). A la majorité également elle propose de ne pas revenir sur la question de l'imposition de la bière.

Les décisions prises par la commission comportent une aggravation de 2,700,000 fr. par rapport à celles du Conseil des Etats, soit 2,300,000 francs pour les traitements, salaires, etc. et 400,000 fr. pour les mesures contre la tuberculose.

Les cinémas

Chez Bernard Palace et Théâtre

passent tous les soirs : les événements de Londres. Documents complets de GEORGE V et Edouard VIII. Rétrospective de la reine Victoria, Edouard VII, George V, Edouard VIII.

Dès ce soir : Transport de George V de Sandringham à Londres, la préparation des funérailles.

Dès jeudi soir : Les FUNÉRILLES

Le tribunal fédéral américain

a condamné mardi à quatre ans de prison l'ingénieur en chef du « Morro Castle » navire qui, en 1934, fut entièrement brûlé au large d'Asbury Park. Le capitaine en second, Warnas, a été condamné à deux ans de la même peine et le directeur de la compagnie de navigation à un an de prison.

L'ambulance suédoise a été retrouvée sur le front de Somalie

Elle comprenait également 27 caisses de munitions...

ROME, 28. — Le maréchal Badoglio télégraphie :

Sur le front de Somalie, au cours d'une reconnaissance, sur Uadara, on a retrouvé l'ambulance suédoise au complet, qui se trouvait déjà à Macadida. L'ambulance était chargée sur 15 camions, avec 27 caisses de munitions et les drapeaux du ras Desta. Des magasins de vivres contenant d'importants dépôts de céréales et de café ont été pris. Une de nos colonnes continue l'organisation de la zone entre Neghelli et Daoua Parma. Le général Graziani signale que le succès de la bataille de Ganale Doria est dû non seulement à l'élan magnifique et à la résistance des troupes nationales et indigènes, mais aussi en grande partie à l'abnégation des différents services qui se sont mis à l'action sans s'épargner.

Les Suédois confirment la perte de leur ambulance

STOCKHOLM, 28 (Havas). — Le ministère des affaires étrangères a reçu un télégramme de M. Hanner, consul de Suède à Addis-Abeba. Le consul annonce que les camions et tout le matériel de l'ambulance suédoise en Ethiopie sont perdus. Le personnel a été forcé d'effectuer une retraite de 200 kilomètres à pied.

Le télégramme n'indique pas qu'aucun membre du personnel de l'ambulance soit blessé. Il semble qu'on aurait l'intention de transporter tout le personnel par avion à Addis-Abeba où l'ambulance serait reconstruite et rééquipée.

Pour la réorganisation de l'ambulance

STOCKHOLM, 29 (Havas). — La direction de la Croix-rouge suédoise a adressé un télégramme à Addis-Abeba au Dr Hylander qui procédera vraisemblablement dans un bref délai à la réorganisation de l'ambulance suédoise.

La direction a ordonné au Dr Hylander de compléter l'ambulance afin de poursuivre son activité soit comme ambulance mobile, soit comme station sanitaire permanente, en liaison avec Addis-Abeba ou une autre grande agglomération.

Les félicitations du « duce » au maréchal Badoglio

ROME, 28 (Stefani). — M. Mussolini a adressé au maréchal Badoglio, à Makallé, la dépêche suivante : La tentative de l'ennemi de briser l'aile droite de nos forces sur le front nord a été anéantie par la bataille victorieuse du Tembien. Mon très vif égoïsme va à votre excellence qui avez conçu la manœuvre, aux officiers et aux troupes nationales et érythréennes qui l'ont effectuée. Je désire que cet égoïsme soit adressé d'une façon particulière à la division des Chemises noires « Vingt-huit octobre » pour la ténacité héroïque avec laquelle elle défendit le passage de Variet et repoussa l'ennemi après deux jours de combats acharnés. Les preuves victorieuses du Tembien sont d'un bon augure pour les luttes futures.

Addis-Abeba reconnaît partiellement les victoires italiennes

ADDIS-ABEBA, 28 (Havas). — On reconnaît officiellement à Addis-Abeba que les troupes italiennes se sont emparées de Neghelli, mais on dément catégoriquement qu'elles menacent Wadara. On admet seulement qu'une patrouille de reconnaissance ait pu arriver à proximité de cette ville.

D'autre part, le gouvernement éthiopien réfute la nouvelle de source italienne selon laquelle 10,000 soldats éthiopiens auraient été tués au cours des derniers combats du front sud et ajoute que ce chiffre a pu être atteint si les Italiens tiennent compte de tous les civils qui ont trouvé la mort lors des bombardements aériens.

Le renvoi des courses de Saint-Moritz

Le comité d'organisation des courses de Saint-Moritz s'est vu obligé de procéder à un nouveau renvoi des épreuves. Les dates retenues sont les 2, 6 et 9 février.

Avant le match Decico-Dubois

Le match Decico-Dubois pour le championnat d'Europe des poids coq sera disputé le 19 février, à Lyon.

Le renvoi des courses de Saint-Moritz

Le comité d'organisation des courses de Saint-Moritz s'est vu obligé de procéder à un nouveau renvoi des épreuves. Les dates retenues sont les 2, 6 et 9 février.

Le renvoi des courses de Saint-Moritz

Le comité d'organisation des courses de Saint-Moritz s'est vu obligé de procéder à un nouveau renvoi des épreuves. Les dates retenues sont les 2, 6 et 9 février.

Le renvoi des courses de Saint-Moritz

Le comité d'organisation des courses de Saint-Moritz s'est vu obligé de procéder à un nouveau renvoi des épreuves. Les dates retenues sont les 2, 6 et 9 février.

Le renvoi des courses de Saint-Moritz

Le comité d'organisation des courses de Saint-Moritz s'est vu obligé de procéder à un nouveau renvoi des épreuves. Les dates retenues sont les 2, 6 et 9 février.

Le renvoi des courses de Saint-Moritz

Le comité d'organisation des courses de Saint-Moritz s'est vu obligé de procéder à un nouveau renvoi des épreuves. Les dates retenues sont les 2, 6 et 9 février.

Nouvelles économiques et financières

Bourse de Neuchâtel, 28 janv.

Les chiffres seuls indiquent les prix faits d = demande o = offre

Table of stock market data for Neuchâtel, listing various actions and obligations with their respective prices and market status.

Bourse de Genève, 28 janv.

Les chiffres seuls indiquent les prix faits m = prix moyen entre offre et demande d = demande o = offre

Table of stock market data for Geneva, listing various actions and obligations with their respective prices and market status.

Dix changes en baisse et 3 sans changement. Le dollar touche 3,04 (1/8). FIR, 20,20% (-1/2). Livre sterling, 15,20 (-2/4). Bruxelles 51,90 (-6/16). Espagne (-42). -0,05 c. Amsterdam 208,77% (-2 1/2 c.). Scandinaves -0,07% à 0,10 c. Varsovie 57,97% (-2/4). Vingt-quatre actions en hausse, 12 en baisse et 10 sans changement. Canadian Pacific 38% (+1-1/4). Royal 4% (+8). American 37% (+1-1/4).

Bourse (Cours de clôture)

Table of stock market data for various banks and trusts, including Banque Commerciale Bâle, Un de Banques Suisses, etc.

INDUSTRIE

Table of industrial stock market data, including Aluminium Neuhäusen, Bally S. A., etc.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Table of foreign stock market data, including Bemberg, A. E. G., Licht & Kraft, etc.

COURS DES CHANGES

Table of exchange rates for various currencies, including Paris, Londres, New-York, etc.

Le traité de commerce avec les Etats-Unis

Le Conseil fédéral a approuvé le traité de commerce américano-suisse, conclu le 9 janvier à Washington. Ce traité entre provisoirement en vigueur le 15 février.

Achetez des bas suisses

Le Conseil fédéral a décidé de limiter l'importation de bas de soie. Ceux-ci étaient jusqu'ici contingents ; mais cette mesure n'a pas suffisamment arrêté l'importation.

Banque cantonale argovienne, à Aarau

L'exercice 1935 accuse un solde actif de 1.364.835 fr. (1.449.072 pour 1934). 780.000 fr. vont au capital de dotation ; 425.000 fr. (inchangé) à la caisse de l'Etat, 30.000 fr. à la caisse de secours des paysans (50.000 fr.).

Krupp

Cette importante entreprise allemande annonce, pour 1934-1935 (octobre), un bénéfice net de 9,9 millions de marks, contre 6,5 précédemment et contre des pertes pour les trois exercices antérieurs. Ce bénéfice est affecté aux réserves, à des constructions d'habitations et à d'autres buts sociaux.

L'exportation a augmenté de 11,5 %, mais à occasion de fortes pertes, cet exercice avait 9157 ouvriers à la fin de l'exercice.

Entrevues consulaires

L'Office suisse d'expansion commerciale organise le jeudi 6 février, à son siège de Lausanne, des entrevues avec M. Ch. Redard, conseiller de légation à Rio de Janeiro.

Comme presque pour tous les pays de l'Amérique latine, la balance commerciale entre le Brésil et la Suisse accuse un solde en défaveur de notre pays. D'une façon générale, le Brésil reste un pays dont l'essor économique n'attend que des conditions plus stables.

Les milieux intéressés sont priés de s'annoncer au siège de Lausanne de l'Office suisse d'expansion commerciale, Belfontaine 2, qui fixera les entrevues.

Cours des métaux

Table of metal prices, including LONDRES, 27 janvier, Argent (sur place), etc.

LONDRES, 27 janvier. — Prix de la tonne anglaise (1016 kg.) exprimés en livres sterling. Antimoine 72-73. Cuivre 34 31/32, à 3 mois 35 3/8. Best. Selected 38 1/4 - 39 1/2. Etain 201 3/8, à 3 mois 194 7/8. Straits 204. Flomb 16 1/8, à terme 16 3/4. Zinc 15 1/16, à terme 15 3/16. Electrolytique 39 1/4 - 39 1/2.

AU PALACE A partir de vendredi CHEZ BERNARD

LILIAN HARVEY nous revient dans un puissant drame d'aventures. ENTièrement CONÇU ET RÉALISÉ EN EUROPE

Les roses noires La famille Pont-Biquet

avec JEAN GALLAND et JEAN WORMS Un film remarquable dont vous éprouverez l'émouvante grandeur

Le match Decico-Dubois

Le match Decico-Dubois pour le championnat d'Europe des poids coq sera disputé le 19 février, à Lyon.

ASS009G Les véritables VALDA apaisent la TOUX NOUVEAU PRIX 1 FR. 10 LA BOITE

La France n'a eu qu'un interrègne de deux jours. La crise la plus courte de la Troisième République est celle de novembre 1934 qui ne dura que six heures ; on signale que quatre autres exemples d'une pareille rapidité : le 18 mai 1873, lorsque Dufaure se succéda à lui-même (le second ministère ne dura que six jours) ; le 10 mars 1875, lorsque Buffet succéda au général de Cissey (son cabinet dura onze mois et demi) ; le 18 février 1899, lorsque Charles Dupuy remania son cabinet (le second cabinet dura quatre mois moins six jours) ; le 18 février (de nouveau) 1906, lorsque Rouvier fit son deuxième ministère qui ne dura que dix-sept jours.

La plus longue crise, au contraire, est, mise à part l'anormale crise provoquée par l'assassinat du président Doumer entre deux législatures, et qui dura du 12 mai 1932 (démission du ministère Tardieu) au 3 juin 1932 (constitution du ministère Herriot), est la crise de 19 jours qui se place entre la chute du ministère Rochebiot, le 24 novembre 1877, et l'arrivée du ministère Dufaure le 13 décembre.

* Une dame, connue pour être extrêmement superstitieuse, achetait un billet de la loterie neuchâteloise dans un magasin d'une ville des Montagnes. Elle avait manipulé déjà une dizaine de billets mais ne pouvait se décider. Elle ne voulait d'aucun numéro pouvant faire avec un autre le chiffre 13 et elle ne voulait d'aucun nombre pair. Pour finir elle déclara à la vendeuse, qui, malgré sa patience, trouvait bien la cliente un peu exigeante... Voyez-vous, Mademoiselle, je n'ai jamais de chance et j'aimerais tant gagner. Mais tout me contraire, dans la vie, tout, même les chiffres. Donnez-moi le numéro 000.002, je gagnerai peut-être les 200.000.

Communiqués

W. A. C. Vienne - Young Sprinters (Comm.) L'équipe du W. A. C. Vienne ayant décidé de rester deux jours à Neuchâtel, un match revanche a été conclu. Nous verrons donc à nouveau, ce soir, sur la patinoire de Monruz, évoluer cette équipe homogène qui a fait lundi soir, comme on le sait, une brillante exhibition contre Young Sports. Sans vouloir pronostiquer une victoire, nous souhaitons à nos joueurs de bien vouloir obtenir un résultat fort honorable.

Emissions radiophoniques de mercredi

(Extrait du journal « Le Radio ») SOTTENS : 12 h. 29, Heure de l'Observatoire. 12 h. 30, Informations. 12 h. 40, Disques. 13 h., Le billet de midi. 13 h. 03, Récital d'orgue de cinéma. 13 h. 40, Disques. 15 h., Causerie sur les aspirations de la jeunesse moderne. 16 h. 30, Programme de Beromünster. 18 h., Disques. 18 h. 15, Causerie sur Gustave Courbet, peintre. 18 h. 35, Disques. 18 h. 45, Concert de Fragué sur le col Jallat. 18 h. 50, Les cinémas. 19 h., Disques. 19 h. 15, Causerie scientifique sur la géométrie des plantes. 19 h. 40, Radio-chronique. 19 h. 59, Prévisions météorologiques. 20 h., Présentation d'une œuvre de musique contemporaine. 20 h. 15, « L'improvisé de Versailles », comédie de Molière. 20 h. 50, Le théâtre. « Le myosotis », opérette. 21 h. 35, Informations. 21 h. 45, Les travaux de la S. d. N. 22 h., Jazz hot 22 h. 30, Prévisions météorologiques.

Télédiffusion : 11 h. (Rennes, Limoges), Concert symphonique. 14 h. (Lyon la Doua), Concert. 15 h. 30 (Paris P. T. T.), Pour les aveugles. 22 h. 30, Saïade hivernale.

BEROMÜNSTER : 12 h. Récital Chopin. 12 h. 40, Poèmes classiques. 16 h., Pour Madame. 16 h. 30, Concert par le S. O. 16 h. 45, Lieder de Schubert. 18 h. 55, Concert d'orgue. 19 h., Succès modernes. 17 h. 25, Quartet à cordes. Schiffmann. 18 h., Pour les enfants. 18 h. 30, Causerie-audition sur Schubert. 18 h. 30, Sonates pour violoncelle et piano. 19 h. 45, Septanteième anniversaire de Roman Rolland. 21 h., Musique romane. 21 h. 45, Pour les Suisses à l'étranger.

Télédiffusion : 11 h. (Rennes), Musique variée. 13 h. 25 (Saarbrücken), Concert récréatif. 14 h. 10 (Kreuzwusterhausen), Variétés. 15 h. 20 (Vienne), Pour les enfants. 15 h. 40, Causerie. 22 h. 30, Concert varié. 23 h. 30, Musique de danse.

MONTE-CENERI : 12 h. 30, Pour la ménagère. 16 h. 30, Programme de Beromünster. 19 h., Musique variée. 19 h. 15, Causerie agricole. 19 h. 30, Musique variée. 20 h., Retransmission d'une station suisse.

Télédiffusion (Programme européen pour Neuchâtel) : 12 h. (Limoges), Concert symphonique. 13 h. 15 (Lyon la Doua), Concert. 15 h., Mélodies. 15 h. 30, (Paris P. T. T.), Pour les aveugles. 17 h. (Lille), Musique classique. 18 h. 30 (Strasbourg), Concert d'orchestre. 20 h. 30 (Turin), Concert d'orgue. 21 h. 30 (Paris P. T. T.), Concert vocal. 22 h., Soirée de cabaret.

RADIO PARIS : 12 h. et 13 h. 15, Musique variée. 15 h., Les plus belles pages de Marcel Prové. 17 h., Récital de violoncelle. 17 h. 30, Disques. 18 h., Causerie scientifique. 18 h. 30, Musique symphonique. 19 h., Pour les jeunes. 19 h. 30, Suite du concert. 21 h. 45, Comédies et fantaisies. 23 h. 45, Musique de danse.

PROGRAMME NATIONAL ANGLAIS : 16 h. 15, Concert symphonique. 21 h. 30, Concert symphonique.

STATIONS ITALIENNES : 17 h., Concert symphonique. VIENNE : 19 h. 25, « L'enlèvement au Sérail », opéra de Mozart.

STOCKHOLM : 20 h., Concert symphonique. ROCHEFORT : 20 h., Concert symphonique.

BERLIN : 20 h. 45, Concert populaire consacré à Richard Wagner. STRASBOURG : 21 h. 10, Emission théâtrale. 22 h. 30, Concert symphonique.

BORDEAUX P. T. T. : 21 h. 30, « La femme de Claude », comédie d'A. Dumas fils. BUDAPEST : 21 h. 55, Concert symphonique.

TRIT EIFFEL : 22 h. 15, Musique de chambre. STUTTGART : 22 h. 30, Concert symphonique.

Carnet du jour

CINEMAS Chez Bernard : Madame Bovary. Apollo : Tovaritch. Palace : La joyeuse divorcée. Théâtre : Mains coupables. Caméo : Shirley covatrice.

Le Conseil des Etats a terminé l'examen du programme financier

BERNE, 28. — La Chambre décide d'accepter l'article 23 sur la réduction des retraites et pensions dans la teneur du National.

Sur la contribution de crise, elle adhère à la décision du National, qui a ramené de 10,000 francs à 6,000 francs la limite à partir de laquelle le supplément de 25 pour cent sera perçu.

M. Rusch (Appenzell R.-I., cath. cons.), rapporte ensuite sur l'article 33 concernant les boissons distillées. La commission se rallie à la solution adoptée par le National dans l'idée que le Conseil fédéral en fera un usage prudent.

M. Meyer, président de la Confédération, déclare qu'il ne faudra rien précipiter. L'assainissement de la région des alcools sera le résultat d'un lent effort d'adaptation. L'orateur recommande l'adhésion au National qui est décidée à une grande majorité.

On passe ensuite à l'article 34bis sur l'imposition du tabac. La commission propose l'adhésion à l'augmentation du produit de cet impôt.

La proposition de M. Fricker concernant les marchandises manufacturées est adoptée par 19 voix contre 14, la proposition de M. Bolla, repoussée par 24 voix contre 10.

Les articles concernant l'augmentation des droits sur le sucre et la benzine sont adoptés dans la teneur du National.

A l'article 41, qui prévoit la perception d'un droit de douane supplémentaire sur les céréales, la Chambre décide par 25 voix contre 10 de maintenir la taxe de 1 fr. les cent kilos.

Les dernières divergences sont liquidées sans débat par adhésion au National.

Le projet retourne au Conseil national. Le président annonce que la session extraordinaire de printemps s'ouvrira le mardi 14 avril et durera quinze jours.

Souscription en faveur des soupes populaires

J. D., 5 fr. — Total à ce jour : 1602 fr. 05.

La souscription sera close le samedi 1er février.

AVIS TARDIFS

Armée du Salut

JEUDI 30 JANVIER, à 20 heures : Réunion spéciale pour la jeunesse et pour ceux qui aiment les jeunes.

Nouvelle liste des pensionnats et pensions

Le Bureau officiel de renseignements rappelle aux intéressés que les inscriptions doivent lui parvenir avant la fin de janvier, dernier délai.

AULA DE L'UNIVERSITÉ

Ce soir, à 20 heures 15
CONFÉRENCE PUBLIQUE
Les conséquences politiques
de la Réforme

par M. David LASSERRE, professeur à Lausanne

Collecte à la sortie pour couvrir les frais.

PATINOIRE DE MONRUZ

Ce soir, à 20 h. 45
Match revanche
W. A. C. VIENNE

contre
YOUNG SPRINTERS
Entrée : Fr. 1.50, 1.10 et —.00.

Convocation

L'assemblée générale des Amis de l'Institut de musique et diction de Neuchâtel se réunira en l'Étude de Me Jean Béguin, avocat, faubourg du Lac 2, Neuchâtel, le samedi 1er février 1936, à 11 heures du matin.

ORDRE DU JOUR

1. Comptes.
2. Fixation des cotisations.
3. Divers.

MM. les VIEUX-ZOFINGIENS sont cordialement invités à la séance du mercredi 29 janvier 1936, à 20 h. 15 au local.

Défense et Illustration de la Bourgeoisie

par M. G. MEAUTIS, professeur à l'Université

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel
28 janvier
Température : Moyenne 4.0 ; Min. 0.9 ; Max. 8.2.
Baromètre : Moyenne 715.1.
Eau tombée : 0.4 mm.
Vent dominant : Direction, S.-O. ; force, faible.
État du ciel : nuageux. Pluie pendant la nuit.

Temp. probable pour aujourd'hui
Nuageux, pluie probable.

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Dans le monde de l'horlogerie

La réponse des « conventionnels »

Nous avons publié, lundi, des extraits d'une lettre adressée par les industriels horlogers indépendants aux Chambres fédérales. Voici, à titre documentaire également, la réponse des organisations participant au régime conventionnel :

Bienne,
La Chaux-de-Fonds,
Neuchâtel,
le 25 janvier 1936.

A Messieurs les membres de l'Assemblée fédérale, Berne

Messieurs les présidents, Messieurs les conseillers,

L'Association des industriels en horlogerie indépendants vient de vous adresser un appel qui présente la situation horlogère sous un jour absolument inexact. Nous jugeons inutile de réfuter point par point ses affirmations. Nous nous bornerons aux constatations suivantes :

1. L'Association des industriels en horlogerie indépendants groupe, au maximum 200 membres qui n'appartiennent pas tous à l'industrie horlogère, mais dont la majorité est seulement en rapports commerciaux avec elle. Ils occuperaient au total 2000 personnes environ.

Les signataires sont : l'un, un fabricant de ressorts qui travaille presque exclusivement pour l'exportation, le second un simple courtier en horlogerie totalement inconnu, il y a moins de deux ans.

Il est donc faux de prétendre qu'ils « représentent l'immense majorité de la population horlogère ». En réalité, ils en représentent une infime minorité.

2. Les organisations conventionnelles, Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F. H.), Union des branches annexes de l'horlogerie (Ubah) et Ebauches S. A., groupent plus de 1200 industriels, tous régulièrement inscrits au registre du commerce comme fabricants ou commerçants en horlogerie, d'ébauches ou de parties détachées. Ces industriels occupent plus de 37,400 ouvriers. Les organisations représentent l'ensemble de l'industrie horlogère et non seulement des trusts comme l'insinue perfidement l'Appel des indépendants.

3. La convention franco-suisse a fait l'objet de longs pourparlers entre les organisations conventionnelles suisses et l'Union horlogère de France. Cette convention a pour but l'assainissement industriel et commercial de l'horlogerie franco-suisse.

Elle établit une réciprocité d'affaires entre industriels suisses et français, et prévoit la renonciation par des fabricants français à « chablonnage », méthode d'exportation malsaine et antinationale contre laquelle lutte depuis plus de dix ans notre industrie horlogère. Cette lutte est à l'origine de votre intervention de 1931 en faveur de notre industrie.

Au terme des négociations, l'Union horlogère de France a fait observer que la libre exportation des produits horlogers non conventionnels suisses rendrait partiellement illusoire les mesures prises dans la convention, parce que les prix de la dissonance suisse étaient à un niveau si bas qu'il était impossible à la fabrication française et à la fabrication suisse conventionnelle d'atteindre ce niveau.

L'Union horlogère de France nous a annoncé alors qu'elle demanderait à son gouvernement d'obtenir du gouvernement suisse une modification de l'accord commercial franco-suisse du 29 mars 1934 pour permettre aux seuls produits suisses conventionnels munis d'un certificat délivré par la Chambre suisse de l'horlogerie de bénéficier du tarif minimum, les exportations non accompagnées de ce certificat n'étant admises qu'au tarif général. La différence de taux de tarifs constituerait une surcharge de droits d'entrée destinée à compenser la marge de prix existant entre les produits horlogers dissidents et les produits horlogers conventionnels français et suisses et à rétablir l'équilibre des prix. Il s'agit, en somme, d'une mesure de défense prise par le gouvernement français à la demande d'une de ses industries et pour la défense de celle-ci.

Les organisations conventionnelles suisses l'ont estimée logique et juste, puisque les fabricants suisses dissidents ont été sollicités et le sont encore aujourd'hui de rallier le régime conventionnel qui, depuis 1928, a imposé aux membres des organisations des restrictions à leur liberté com-

Bulletin météorologique

des C. F. F., du 28 janvier, à 7 h. 30

Altitude	Observations faites aux gares C. F. F.	Temp. ET VENT
280 Bâle	+ 5 Nuageux Calme
543 Cote	+ 2 » » »
587 Cote	+ 4 Couvert »
1543 Davos	+ 4 » » »
632 Fribourg	+ 2 » » »
394 Genève	+ 5 » » »
475 Glaris	+ 4 Pluie »
1109 Cöschanzen	+ 1 Nuageux »
568 Interlaken	+ 3 Tr. b tps »
995 Ch.-de-Fds	+ 0 Couvert »
450 Lausanne	+ 5 » » »
208 Locarno	+ 5 Tr. b tps »
276 Lugano	+ 3 » » »
420 Lucerne	+ 4 Nuageux »
398 Montreux	+ 3 » » »
482 Neuchâtel	+ 5 Nébuleux »
605 Ragaz	+ 4 Pluie prb. »
673 St.-Gall	+ 4 Couvert »
1856 St.-Moritz	+ 7 Nuageux »
407 Scharfluh	+ 4 Couvert »
537 Sierre	+ 4 Tr. b tps »
562 Thonon	+ 1 Nébuleux »
389 Vevey	+ 5 Couvert »
1699 Zermatt	+ 6 Tr. b tps. »
410 Zurich	+ 5 Nuageux »

merciale et des charges financières dans un intérêt général et national. Veuillez agréer, Messieurs les présidents et Messieurs les conseillers, les assurances de notre considération très distinguée.

Au nom de la Fédération suisse des Associations de fabricants d'horlogerie :

Le président : Maurice VAUCHER.
Le directeur : F.-L. COLOMB.

Au nom de l'Union des branches annexes de l'horlogerie :

Le président : Camille FLOTRON.
Le secrétaire général : Jean-J. WYSS.

Au nom d'Ebauches S. A. :

Le directeur : S. de COULON.

Les « indépendants » répliquent

Les industriels en horlogerie indépendants ont adressé une lettre ouverte aux membres des Chambres fédérales :

La Chaux-de-Fonds,
le 28 janvier 1936.

Messieurs les présidents, Messieurs les conseillers,

Les trusts et les organisations horlogères qui en dépendent viennent de vous adresser une lettre à laquelle nous répondons comme suit : Nous ne nous sommes livrés à aucune attaque personnelle envers ceux qui cherchent à nous diminuer aux yeux du public.

L'immense majorité de la population horlogère est certainement d'avis que les intérêts de cette industrie seront toujours mieux défendus par un fabricant d'horlogerie et un fabricant de ressorts que par le pasteur, l'avocat et les quelques secrétaires qui ont signé cette réplique.

Le quatrième alinéa de la lettre de nos adversaires est un faux manifeste. Il nous démontre une fois de plus que les dirigeants actuels de l'horlogerie sont plus habiles à tronquer des textes qu'à réorganiser notre profession.

L'accord franco-suisse en particulier ne devait servir qu'à écarter des entreprises suisses. Pour arriver à ce résultat, les négociateurs n'ont pas hésité à accorder la libre sortie des machines, ce qui développait encore la concurrence étrangère.

Les journaux nous annoncent aussi qu'une grande entreprise suisse d'horlogerie « monterait prochainement une usine en Lituanie. Il ne peut s'agir que d'une entreprise conventionnelle ou trustée. Nous demandons des précisions.

Pour le surplus, nous sommes maintenant en rapport avec M. le chef du département fédéral de l'économie publique, qui a trouvé un terrain d'entente et cette polémique ne peut servir en rien les intérêts supérieurs de notre industrie.

Il nous reste à remercier ceux d'entre vous qui ont bien voulu intercéder en notre faveur et nous vous présentons, Messieurs les présidents et Messieurs les conseillers, l'assurance de notre haute considération.

Comité de direction de l'Association des indépendants :

Le président : René GEISER.
Le vice-président : C. VIRCHAUX.

Tribunal de police de Neuchâtel

Présidence : M. R. Leuba

Depuis si longtemps qu'on le voit, avec son crâne luisant, son front obstinément ridé par le souci d'être un « gars à la redresse », d'épater les copains par sa façon, Favre-dit-Pigeon apparaît comme une vieille connaissance. Tel un vieux comique qui ne fait plus rire, il comparait aujourd'hui sous l'inculpation d'avoir contrevenu à l'interdiction d'auberge dont il est frappé. Avec lui, les délits ne varient pas... ni la façon de se défendre. Même gouaille, mêmes fureurs feintes, même insolence calculée et qui n'étonne même plus.

Même résultat aussi puisque — une fois de plus, — ce recordman de la prison est condamné à un mois de cellule et 13 fr. 60 de frais.

Mais voici qui change d'aspect.

Et bien que nous n'aimions pas à parler ici des accidents de la circulation, nous ne pouvons passer sous silence celui qui est invoqué aujourd'hui et qui causa, à l'époque, une émotion considérable à Neuchâtel.

On se souvient que le 17 novembre dernier, aux Draizes, un motocycliste avait renversé un jeune homme et sa fiancée, M. R. P. et Mlle G. P. et une demoiselle R. qui circulait paisiblement en cet endroit. Des trois piétons, deux furent gravement blessés et la population s'émut car l'endroit était réputé dangereux.

Si dangereux qu'il soit, il ne suffit pas à expliquer l'accident. Il fut établi que le conducteur de la moto, un nommé B., était, ce soir-là, en état d'ivresse. Une prise de sang révélée chez lui 1.86 pour mille d'alcool. C'est un jeune homme blond et qui paraît d'ailleurs sincèrement navré.

Après de longues explications et une défense habile, le président, estimant que le conducteur a commis une faute grave en circulant à une vitesse exagérée alors qu'il était en état d'ivresse, mais tenant compte néanmoins que la question de savoir si les piétons avaient tort de circuler sur la route doit être réservée étant donné le mauvais état du trottoir, a condamné B. à 10 jours de prison civile, 100 fr. d'amende et 154 fr. 20 de frais.

Dans notre dernière chronique du tribunal de police nous avons parlé d'une rixe qui avait mis aux prises les nommés B. et T. Une légère erreur s'est glissée dans notre compte rendu — nous nous en excusons — en ce sens que T., le plaignant, a été libéré et n'a dû payer qu'une partie des frais s'élevant à 13 fr. 60.

LA VILLE

L'assemblée des obligataires de la société anonyme Neuchâtel - Chaumont

Conformément aux termes de l'article 29 de l'ordonnance fédérale du 20 février 1918, les porteurs d'obligations de l'emprunt hypothécaire 4 et demi pour cent, de 300 mille francs, actuellement réduit à 255,000 francs de la société anonyme du funiculaire Neuchâtel - Chaumont étaient convoqués lundi matin à l'hôtel de ville, en assemblée extraordinaire.

Cette assemblée, qui était présidée par M. Soldati, juge fédéral et délégué du tribunal fédéral, avait à se prononcer sur le projet de réorganisation financière de la société, lequel comporte les mesures suivantes :

1. Consentement à la constitution et à l'inscription d'une hypothèque du montant de 300,000 francs primant l'hypothèque actuellement inscrite en faveur des obligataires, cette nouvelle hypothèque devant servir de garantie à un nouvel emprunt du même montant, à contracter par la société débitrice aux conditions les plus favorables du marché, pour faire face aux dépenses que nécessiteront la réfection de la ligne du tramway et le remplacement du câble du funiculaire.

2. Prorogation du terme de remboursement de l'emprunt au 31 décembre 1945, les amortissements étant également suspendus jusqu'à cette date.

3. Pour la période comprise entre le 1er juillet 1935 et le 30 juin 1945, remplacement de l'intérêt conventionnel par un intérêt variable dépendant du résultat de l'exploitation, 4 1/2 % au maximum, et cumulé pendant deux périodes de cinq ans, échéant, l'une le 30 juin 1940, l'autre le 30 juin 1945, et la société étant autorisée en outre à prélever chaque année pendant dix ans sur le compte de profits et pertes, avant le paiement de l'intérêt, la somme de 4000 francs destinée aux mêmes fins que le nouvel emprunt et, une fois ces dépenses réglées, à l'amortissement du dit emprunt.

Ces mesures ont été acceptées par tous les obligataires présents.

Les conférences

Le théâtre contemporain

M. Lucien Dubech, dont les chroniques théâtrales dépeuplées, perspicaces et nourricières ont redonné à la critique de ce temps un lustre qu'elle semblait avoir perdu, est venu nous parler hier à l'Université de l'avenir du théâtre contemporain. Il a fait en lettre que la fréquentation quotidienne d'un art qu'il respecte, qu'il aime et qu'il défend, a conduit à des réflexions d'un ordre supérieur.

Précédant par plans superposés, il nous a montré la situation du théâtre contemporain et nous a donné de solides raisons de croire en son destin. Peut-être eût-on aimé plus de profondeur dans sa façon de nous présenter certains auteurs. Il nous est intéressant de voir la critique à l'œuvre, scalpel en main, fouillant à même les pièces connues et nous montrant leurs beautés cachées ou leurs artifices. Peut-être aussi l'eût-on voulu moins sévère envers des gens comme Denys Amiel ou Charles Yldrac dont certaines œuvres nous ont donné des enthousiasmes que nous ne pouvons trahir. Mais dans sa sobriété voulue, la mise en place de M. Lucien Dubech a dépeuplé le théâtre de tout l'éclat trouble qu'il a trop souvent aux yeux de certains, et lui a rendu ses contours, ses couleurs et ses vertus. Avec une lucidité dont il se faut louer, il nous a rendu plus familier un grand et beau sujet.

De même, en nous disant que l'époque troublée que nous traversons a obligé certains auteurs à se ressaisir et à nous donner les œuvres fortes — depuis vingt-cinq ans, parait-il, on n'a jamais vu une telle floraison d'ouvrages intéressants — et en nous apportant d'amicales preuves que l'espoir est nécessaire à l'action, il nous a conduit à des réflexions salutaires et qui dépassent singulièrement le cadre de sa conférence.

Un public nombreux s'est fait à M. Lucien Dubech qui fut d'autre part l'objet d'une manifestation charmante dans les salons de l'hôtel DuPeyrou, après sa causerie. (g)

VAL-DE-RUZ

VILLIERS Assemblée communale

(Corr.) Sous la présidence de M. Paul Hostettler, l'assemblée générale de commune s'est réunie pour la seconde fois de cet hiver. Il a agité d'examiner le budget, lequel avait été refusé par le Conseil d'Etat, quoique ne portant qu'un déficit présumé de 4100 fr. Ce n'était pas énorme, mais en haut lieu, on estima qu'il était possible de le réduire encore.

Le projet du Conseil communal, repoussé en décembre, augmenta le taux d'impôt de 3.20 à 3.50 pour mille sur la fortune et de 2.75 à 2.85 pour cent sur les ressources, est cette fois-ci approuvé, avec aggravation sur le taux des ressources, porté à 2.90 pour cent. En dépit d'une certaine opposition, les propositions ont été acceptées par 14 oui contre 7 non.

Les membres du Conseil communal avaient du reste donné le bon exemple en abaissant le tarif de leurs vacations, soit de 1 fr. à 80 centimes l'heure. D'autres économies seront effectuées, notamment dans l'entretien public. Le taux de diverses mesures trop longues à énumérer dans le détail, ces changements au projet de budget ramènent le déficit présumé à 1800 fr. Cela équivaut à un bon équilibre financier, puisque cette somme est à peu de chose près, celle consacrée à l'amortissement de la dette publique.

BOUDEVILLIERS Soirée du chœur d'hommes

(Corr.) Le chœur d'hommes de Boudevilliers, dirigé par M. Raoul Châtelain, a donné dimanche soir sa soirée musicale et théâtrale dans la grande salle archi-comble du collège. La première partie, consacrée aux chants de cet ensemble apprécié qu'est devenu à force d'études et d'enthousiasme notre chœur d'hommes, fut remplie par des mélodies populaires fort bien rendues, dont l'exquis « Cœur de ma mie », de Jacques-Dalcroze.

Le clou de la soirée, une agréable vaudouiserie de Marius Chamot : « Le Meizze », pièce en quatre actes, soulève les rires et les applaudissements des spectateurs.

Ajoutons que notre chœur d'hommes se prépare très activement à affronter les jurys du prochain concours cantonal de chant, à la Chaux-de-Fonds.

VIGNOBLE

CORCELLES-CORMONDRECHE Au cœur des Alpes

(Corr.) Une intéressante conférence a été donnée, vendredi soir, à la Grande-salle, par M. Stoll. Cela nous fut l'occasion d'admirer quelques merveilles peu connues de nos Alpes. Des clichés abondants et un film fort intéressant illustraient cette causerie qui intéressa un nombreux public.

Champex - le Grand Saint-Bernard

(Corr.) Dimanche soir, notre grande salle s'est remplie une nouvelle fois du public toujours plus nombreux qui accourt à l'annonce des conférences. Le pasteur de la Harpe venait plaider la cause de la jolie petite chapelle protestante qui a été éditée au bord du lac de Champex et dont il fut d'ailleurs l'initiateur et le parrain généreux. L'architecte Grenier, un spécialiste des bâtiments religieux, a créé, dans un style s'harmonisant admirablement avec la nature environnante, une minuscule église qui est en somme une réplique de la chapelle de Ferret.

Cette conférence nous a confirmé dans l'admiration que nous devons à ces quelques protestants qui ont tout fait pour posséder leur petit temple à eux.

M. de la Harpe nous a conduit aussi dans les environs, par la route du Grand Saint-Bernard, jusque dans l'Italie, puis qu'aussi bien il a mis à la portée de son auditoire un résumé des grandes études qu'il a faites sur place de la traversée que fit Napoléon, avec son armée, en 1800. C'est une sabbate que nous eûmes de posséder sur la traversée du col par Napoléon des précisions puisées sur place et qui vont jusqu'à infirmer parfois les fantaisies que cet événement a suscitées.

BEVAIX Les soirées de la société de chant « Le Vignoble »

(Corr.) Dimanche et lundi, la société de chant « Le Vignoble » de Bevaix a donné ses soirées annuelles auxquelles assista un très nombreux public.

A cette occasion un prologue-monture, fort spirituel, fit les délices de chacun ; d'autre part, il fut présenté quelques vues des dernières courses effectuées par la société. Cette innovation a obtenu un vif succès.

En ce qui concerne la partie théâtrale, disons d'emblée qu'elle fut en tous points réussie et que la petite comédie était des plus amusantes.

En résumé, des soirées bien réussies, agréables de très beaux chœurs.

MONTALCHEZ Pour les courses scolaires

(Corr.) Nous avons annoncé, en septembre dernier, que pour des raisons financières, il ne serait pas ouvert de classe de déboullement pendant l'hiver 1935-1936 et que, par conséquent, notre instituteur aurait à lui seul toute la charge de l'enseignement de nos quarante et quelques élèves. Il résulte de cette situation que, malgré sa bonne volonté, le titulaire de notre unique classe ne dispose pas du temps nécessaire pour préparer une petite soirée dont le bénéfice alimenterait le fonds des courses.

Mais, comme les élèves tiennent à leur course annuelle et comme il importe que celle-ci ne coûte pas trop cher aux participants, une petite conférence avec projections lumineuses fut organisée mercredi soir. Une trentaine de vues représentant différents sites du Valais, nous rappelaient une fois de plus la majestueuse beauté de nos Alpes comme aussi la vie rude des paysans montagnards, le tout commenté par M. Grandjean, instituteur.

RÉGION DES LACS

BIENNE Un individu qui abat sa femme à coups de revolver comparaît devant les assises du Seeland

(Corr.) Mardi matin, a commencé devant la cour d'assises du Seeland une affaire de meurtre. P. Aubry, né en 1878, menuisier, est accusé d'avoir tué sa femme, dans la nuit du 16 au 17 avril dernier. Le ménage Aubry vivait en mésintelligence et le mari avait, à plusieurs reprises, proféré des menaces de mort contre son épouse. D'autre part, Aubry s'en prenait à la boisson et était très jaloux de sa femme, qu'il accusait d'avoir des relations intimes avec une de ses connaissances. Au cours d'une dispute, concernant un changement de domicile, Aubry abat sa femme à bout portant, puis laissa sa victime.

Les témoins entendus mardi ont déclaré qu'Aubry aurait tué avec préméditation, ayant déclaré à qui voulait l'entendre qu'il « descendrait » un jour sa femme. Maintenant, l'accusé ni pareils propos.

Les débats continuent aujourd'hui, mercredi, et le grand nombre de témoins cités fait augurer que cette affaire occupera encore la cour demain, voire même vendredi.

Un nombreux auditoire occupait les tribunes ; il faut dire que les débats se font en langue française, ce qui est rare à Bienna.

CHEYRES Une fillette renversée par une auto

(Corr.) Un automobiliste d'Echalens, circulant dans le village de Cheyres, a tamponné la petite fille de M. Tinguely, âgée de 3 ans, qui s'amusait sur la route. Le médecin d'Yvonand appelé, ainsi que la gen-darmier d'Estavayer, constatèrent qu'il y avait plus de peur que de mal. La fillette n'a eu que quelques éraflures au visage.

VAL-DE-TRAVERS

BUTTES

Conseil général
(Corr.) Le conseil général de Buttes s'est réuni vendredi, sous la présidence de M. A. Charlet.

Nomination d'un secrétaire. — M. Emile Lebet est nommé secrétaire du conseil général en remplacement de M. Charles Lavau, devenu membre du conseil communal.

Budget 1936. — Le projet de budget se présente comme suit :
Recettes générales 160,979 fr. ; dépenses générales 203,705 fr. 35 laissant un déficit présumé de 42,726 fr. 35 contre 72,970 fr. 10 au budget 1935.

Le président du conseil communal donne lecture d'une circulaire du Conseil d'Etat aux communes demandant d'équilibrer les budgets. Le déficit présumé est de 30,000 fr. inférieur à celui de 1935, mais malgré cela dépasse de 20,000 fr. les amortissements des emprunts de la